



Union Tunisienne de Solidarité Sociale

الاتحاد التونسي للتضامن الاجتماعي

TUNISIAN RURAL AND AGRICULTURAL CHAINS OF EMPLOYMENT PROGRAM

Fonds de soutien à la création d'emplois agricoles et agro-alimentaires en milieu
rural

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Version actualisée

Octobre 2023

Table des matières

TABLEAUX	4
LISTE DES PRINCIPAUX ACRONYMES ET ABREVIATIONS	5
1. INTRODUCTION	6
1.1. Contexte.....	6
1.2. Objet du plan de mobilisation.....	6
1.3. Domaine d'application	6
2. DOCUMENTS DE REFERENCE	7
3. DESCRIPTIF DU PROJET	7
3.1 Composantes du projet.....	7
3.2 Critères d'éligibilité des bénéficiaires et de sélection des sous-projets :	8
3.3 Impacts environnementaux et sociaux	8
4. RESSOURCES, ROLES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PMPP	10
5. OBJECTIF DU PROJET DE PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PMPP)	11
6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	13
6.1 Catégories des parties prenantes	13
6.2 Parties affectées	13
6.3 Autres parties intéressées.....	13
6.4 Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables	14
6.5 Analyse des parties prenantes	14
7 DIVULGATION DE L'INFORMATION	19
7.1. Approche proposée pour la divulgation de l'information.....	19
7.2. Outils et méthodes de diffusion de l'information	19
8- CONSULTATION	20
8.3. Déroulement du processus de consultation.....	22
8.3.1. Démarche préconisée par l'UGP UTSS pour les consultations des parties prenantes	23
8.3.2. Activités de consultations des parties prenantes réalisées par l'UTSS dans le cadre du programme TRACE	28
9. COMMUNICATIONS EXTERIEURES ET MECANISME DE REGLEMENT DES PLAINTES	32
9.1. Communications extérieures	32
9.2. Mécanisme de règlement des plaintes	32
9.2.1. Principe de la démarche	32
9.2.2. Activités de l'état chronologique du système de gestion des plaintes (SGP) environnementales et sociales liés aux sous-projets ruraux (AERs)	33
9.2.3. Délais de traitement des plaintes générales et confidentielles	36
9.2.4. Registre des plaintes	36
10. DIVULGATION CONTINUE DE L'INFORMATION	37
11. SUIVI, EVALUATION ET BUDGETISATION	38
11.1.1. Démarche de Suivi et d'évaluation des performances	38

11.1.2. Démarche de Suivi et d'évaluation des performances	38
11.1.2. Démarche de Suivi et d'évaluation des performances	39
ANNEXES	42
A1. Formulaire de plainte	43
A2. Registre de suivi des plaintes	44
A3. Correspondances entre l'UGP UTSS et les responsables régionaux des Gouvernorats de Jendouba, Gabès et Kairouan dans le cadre des activités préparatoires de consultations des parties prenantes du Projet TRACE	45
A5. Liste de présence des participants à l'action de sensibilisation et d'information sur le projet TRACE (dates du 03 & 04/09/2020).....	48
<input type="checkbox"/> Compte rendu des Réunions d'information sur la deuxième phase du Projet TRACE (29/03/2023 à Jendouba ; 04/04/2023 à Kairouan ; 05/04/2023 à Gabes).....	50
<input type="checkbox"/> Fiches des présences des Réunions d'information sur la deuxième phase du Projet TRACE (29/03/2023 à Jendouba ; 04/04/2023 à Kairouan ; 05/04/2023 à Gabes).....	52

TABLEAUX

<i>Tableau 1: Stratégies globales pour gérer les parties prenantes</i>	15
<i>Tableau 2: Synthèse de l'analyse des parties prenantes</i>	17
<i>Tableau 3: Outils et méthodes de consultation avec les parties prenantes</i>	21
<i>Tableau 4: Activités de consultations des parties prenantes en interne et en externe à l'UTSS dans le cadre du programme TRACE (du 29/07 au 18/09/2020)</i>	29
<i>Tableau 5: Etapes de la procédure de communication extérieure</i>	32
<i>Tableau 6: Etat chronologique du système de gestion des plaintes (SGP) environnementales et sociales liés aux sous-projets ruraux (AERs)</i>	34
<i>Tableau 7: Indicateurs environnementaux et sociaux</i>	38
<i>Tableau 8: Budget de mise en œuvre du PMPP</i>	40

FIGURES

Figure 1: Organigramme UTSS du Projet TRACE	11
Figure 2 _Matrice intérêt / pouvoir	15

LISTE DES PRINCIPAUX ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AER	: Activité d'Entreprenariat Rural
ANGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANPE	: Agence Nationale de Protection de l'Environnement
BM	: Banque Mondiale
BSD	: Bordereau de suivi des déchets
CGES	: Cadre de gestion environnementale et sociale
COVID-19	: Maladie à coronavirus de 2019
CRDA	: Commissariat Régional de Développement Agricole
CTR	: Comité Technique Régional
DHMPE	: Direction de l'Hygiène du Milieu et de ma Protection de l'Environnement
EPI	: Équipement de protection individuelle
ER	: Entrepreneur Rural
HSE	: Hygiène, Sécurité et Environnement
FIDS	Fiche d'information et de diagnostic sommaire
IFC	: Société Financière Internationale (Groupe Banque Mondiale)
ISST	: Institut de Santé et de Sécurité au Travail
MAL	: Ministère des Affaires locales
MGP	: Mécanisme de gestion des plaintes
MPME	: Micro, Petite et Moyenne Entreprise
NES	: Norme Environnementale et Sociale
UTSS	: Unité Tunisienne de Solidarité Sociale
ONPC	: Office Nationale de la Protection Civile
PAES	: Plan d'Actions Environnementales et Sociales
PGES	: Plan de gestion environnementale et sociale
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPs	: Parties Prenantes
SST	: Santé et sécurité au travail
TRACE	: Tunisian Rural and Agricultural Chains of Employment program
UGP	: Unité de Gestion du Projet
UREP	: Unité Régionale d'Exécution du Projet
UTSS	: Union Tunisienne de Solidarité Sociale

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Dans le cadre du **Fonds pour la création d'emplois agroalimentaires et ruraux**(cf. au CGES), un fonds de soutien aux OP, entrepreneurs et MPME permettant le développement de leurs entreprises et la création de plus d'emplois, sera mis en œuvre par l'UTSS en tant qu'Agence d'Exécution du projet. Ce projet couvrira les gouvernorats de Jendouba, Gabès et Kairouan.

Grâce à ce Fonds de soutien, l'UTSS en adéquation avec le programme TRACE veillera à mobiliser et renforcer les rôles des organisations de producteurs (OP) et les MPME rurales pouvant stimuler la création d'emplois hors exploitation et faciliter l'inclusion socio-économique des petits producteurs.

En Tunisie, le développement des OP et des MPME rurales a été négligé alors qu'elles peuvent jouer un rôle essentiel pour mieux connecter de nombreux petits exploitants agricoles et producteurs ruraux dispersés aux opportunités économiques.

Toutes les revues sectorielles soulignent le fait que les parties prenantes telles que les Organisations de Producteurs (OP) existantes, sous forme de Groupements de Développement Agricole (GDA) et de Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) sont les **maillons les plus faibles** des chaînes de valeur agroalimentaires et de toutes les formes de partenariats commerciaux. Les petits agriculteurs tunisiens doivent coopérer et unir leurs forces pour créer des économies d'échelle qui amélioreront leur compétitivité, leur pouvoir de négociation, l'accès aux marchés nationaux et d'exportation, ainsi que le partage des connaissances et l'innovation.

1.2. Objet du plan de mobilisation

Il s'agit de mettre en place un **plan de mobilisation des parties prenantes** permettant de :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au coordonnateur du projet (UGP) et le Comité Technique Régional (CTR) de bien identifier ces dernières et maintenir avec elles, en particulier **les parties touchées par le projet**, une relation constructive.
- Permettre à l'UTSS d'évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties intéressées pertinentes au projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- Doter les parties intéressées pertinentes par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et mettre en place un dispositif permettant d'y répondre et de les gérer.

1.3. Domaine d'application

Le PMPP s'applique à l'ensemble des individus ou les groupes qui sont ou pourraient être touchés directement ou indirectement par le projet ; et qui peuvent avoir un intérêt dans le projet.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent document, a tenu compte particulièrement des documents de référence suivants :

- Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et sa Norme Environnementale et Sociale (2017) NES n°10.
 - NES n°10. Mobilisation des parties prenantes et information.
- Procédures de mise en œuvre du plan de préparation et de riposte au risque d'introduction et de dissémination du « 2019-CoV » en Tunisie 1 pour la prévention, le dépistage, la prise en charge des cas et le suivi des contacts par le système de santé.
- Guide entreprise 2020 I 'infection par COVID19_ISST (mars 2020)²
- Cadre du Système Gestion Environnementale et Sociale (CGES) de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale relatif au Fonds de soutien à la création d'emplois agricoles et agro-alimentaires en milieu rural (version provisoire).
 - Les circulaires émis en 2020 par le Ministère des Affaires Locales pour faire face à la pandémie liée du COVID 19 ; particulièrement ; le Circulaire N°7 du 21-Mars 2020 concernant les mesures opérationnelles de l'application du confinement général.
 - Note technique : Consultations publiques et engagement des parties prenantes dans les opérations soutenues par la BM lorsqu'il y a des contraintes à la conduite des réunions publiques, Juin 2020.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

3.1 Composantes du projet

Ce projet est constitué en 3 composantes qui seront gérées par l'UTSS.

Composante 1 : Assistance technique aux OP, aux entrepreneurs et aux PME

La mise en œuvre de l'instrument du Fonds de subvention nécessitant une assistance technique aux OP, aux entrepreneurs ruraux et aux PME pour préparer et sélectionner des projets d'investissement techniquement viables et financièrement et commercialement viables.

Composante 2 : Fonds pour la création d'emplois agroalimentaires et ruraux

Mise en œuvre par l'UTSS en tant qu'Agence d'Exécution du projet d'un fonds de soutien aux OP, entrepreneurs ruraux et MPME pour le développement de leur entreprise et la création de plus d'emplois. Ce projet couvrira en premier lieu les gouvernorats de Jendouba, Gabès et Kairouan.

¹<https://www.stopcorona.gov.tn/?fbclid=IwAR2I8zrrdndaRVh7aF54psEO6hLyvleRbqEDPFbfjBQuRGi-py-itQYagg>

²http://www.isst.nat.tn/uploads/FCK_files/Guide%20entreprise2020infection%20par%20COVID19.pdf

❑ Composante 3 : Gestion et coordination du projet

Assistance technique au bon fonctionnement du fonds de soutien, selon les exigences du CES de la Banque. L'UTSS devra fournir des rapports de suivi (techniques), rendre compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs et indicateurs de TRACE, sera soumise à une vérification régulière, à des audits annuels et à une supervision technique.

3.2 Critères d'éligibilité des bénéficiaires et de sélection des sous-projets :

L'assistance technique sera offerte à trois types de bénéficiaires : des organisations de production (OPs), des entrepreneurs ou des PME dans les secteurs et sous-secteurs suivants : agriculture, agro-alimentaire, agroalimentaire ou services connexes (exp. l'agrotourisme).

Les critères de sélection pour chaque catégorie seront les suivants :

- **Pour les Organisations de Producteurs (OPs) :** (i) Actif depuis au moins 02 ans avec des ventes et des revenus enregistrés qui confirment la continuité des activités et un potentiel de croissance minimum ; (ii) avoir au moins 40% de femmes comme employées ;
- **Pour les PME :** (i) Il opère en Tunisie ; (ii) Au moins 60 pour cent de la PME est de propriété tunisienne ; (iii) La PME est enregistrée auprès des autorités fiscales tunisiennes.
- **Pour les Entrepreneurs ruraux :** Les propositions d'entrepreneurs provenant de programmes d'incubation / accélération antérieurs seront préférées mais pas seulement. Un intérêt particulier sera alloué aux jeunes entrepreneurs de moins de 40 ans, et aux femmes entrepreneurs. Les entrepreneurs individuels peuvent être en démarrage ou en extension.

Les sous-projets éligibles couvriront le large éventail de possibilités offertes par le secteur agroalimentaire et l'entreprenariat agro-rural, allant de : la production et la transformation agricoles, les prestataires de services agricoles (fournitures d'intrants et de technologie, services de conseil, etc.), les opérations post-récolte (stockage, traitement, conditionnement, etc.).

Cela couvrira également la valorisation des ressources culturelles et naturelles grâce à l'artisanat et au tourisme rural. Les sous-projets d'investissement concerneront donc, mais sans s'y limiter, l'agro-industrie, l'agro-alimentaire, l'apiculture, les plantes aromatiques et médicinales, la valorisation des ressources naturelles, l'agrotourisme.

❑ Critères de sélection des sous-projets

- (i) Les sous-projets doivent être techniquement, économiquement, financièrement et commercialement viables et présentent un potentiel pour : (i) la création d'emplois ; (ii) une croissance ferme ; (iii) le potentiel d'exportation (nouveaux marchés / produits) ; (iv) le potentiel d'innovation ; (v) des alliances avec d'autres producteurs ; et (vi) capacité de leadership / gestion pour mener le projet ;
- (ii) Être en conformité avec les normes environnementales et sociales applicables telles que présentées dans le cadre environnemental et social de la Banque mondiale ;
- (iii) Ne pas faire partie de la liste des exclusions incluse dans ce CGES.

3.3 Impacts environnementaux et sociaux

Les impacts environnementaux et sociaux associés au projet ont été détaillés au niveau du chapitre 8 du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Il en résulte les principaux impacts positifs et négatifs potentiels

suivants :

☐ **Impacts positifs :**

- Contribution à la création d'emplois durables et à la réduction du chômage à l'échelle locale ;
- Contribution à la réduction de la pauvreté avec l'augmentation du revenu des populations et l'amélioration des modes et moyens d'existence ;
- Contribution à la réduction des inégalités entre catégories sociales, en particulier entre hommes et femmes, et des vulnérabilités de larges franges de la population locale
- Contribution à faire reculer le niveau de la vulnérabilité au niveau des régions défavorisées ;
- Contribuer à la sédentarisation de la population par la réduction de l'exode rural et du flux migratoire.

☐ **Impacts négatifs :**

▪ **Risques associés à la gestion du programme :**

- Risque de gestion non-transparents et critères de sélections mal établis et disséminés ;
- Capture des bénéficiaires par les élites ;
- Négligence des aspects environnementaux et leur faible prise en compte lors de la réalisation des études techniques et / ou la préparation d'études environnementales non satisfaisantes ;
- Les personnes affectées par les travaux risquent de ne pas être consultées et ne pas disposer de toute l'information nécessaire concernant la nature des travaux et les risques / impacts associés ;
- Absence/ ou inefficacité du système de gestion des plaintes.

▪ **Risques associés aux sous-projets :**

- Risque d'accident de travail lors du transport des travailleurs depuis leurs domiciles jusqu'aux lieux de travail (fermes et champs). Ce risque est lié à l'utilisation de moyens de transports non adaptés telles que les camionnettes qui ne respectent pas les standards applicables. Courant ces dernières années, plusieurs accidents mortels ont été enregistrés impliquant le transport des ouvrières agricoles ;
- Risque de contamination au COVID 19 ;
- Le recours au travail des enfants d'une manière permanente ou saisonnière ;
- Abus et exploitation de la main d'œuvre agricole (ménages pauvres, migrants, etc.)
- Pratique de discrimination à l'embauche de la main d'œuvre (en raison de : l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, l'appartenance à une ethnie, la race, les opinions politiques, les activités syndicales, les convictions religieuses, l'apparence physique, le handicap, etc.) ;
- Pratiques d'harcèlement sexuel pendant la mise en œuvre des activités ;
- Epuisement des ressources en eau généré par les activités d'irrigation si des techniques et technologies durables et à faible consommation ne sont pas mises en œuvre ;
- Dégradation des terres consécutives à l'utilisation de technologie et de pratiques contribuant à la dégradation des terres ;
- Impacts sur les ressources naturelles par la déforestation et la dégradation du couvert végétal ;
- Altération des ressources en eau et du sol par l'utilisation irrationnelle d'engrais et de pesticides ;
- Déclenchement du feu et propagation d'incendie pouvant impacter la communauté locale ;

- Les personnes affectées par les travaux risquent de ne pas être consultées et ne pas disposer de toute l'information nécessaire concernant la nature des travaux et les risques / impacts associés.

4. RESSOURCES, ROLES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PMPP

Le projet sera mis en œuvre par l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) à travers l'Unité de gestion du projet (UGP) et l'unité régionale d'exécution du projet (UREP), avec l'implication transversale du Comité Technique Régional (CTR).

L'Unité de Gestion du projet (UGP) de l'UTSS sera responsable de la mise en œuvre et de la coordination de toutes les composantes du projet dont particulièrement la composante 2. Cette unité de gestion du Projet sera soutenue par des unités régionales d'exécution et des comités techniques régionaux, qui couvriront les régions disposant du taux de pauvreté le plus élevé du Nord-Ouest, du Centre-Ouest et de l'Est et du Sud, en particulier les gouvernorats de Jendouba, Kairouan et Gabès.

L'UTSS en tant qu'Agence d'exécution du projet a mis en place une équipe dédiée, composée des personnels qualifiés et a fournis les ressources budgétaires nécessaires pour son fonctionnement. L'UREP exerce sous l'égide de l'UGP et occupe un rôle de proximité pour la gestion des sous-projets (Activités d'Entrepreneuriat Rural).

La mise en œuvre du PMPP sera assurée par l'UGP et l'UREP en étroite collaboration avec le Comité Technique Régional (CTR).

❑ Organigramme UTSS pour la gestion du projet TRACE

La mission de gestion du projet TRACE est gérée par l'UTSS à travers la **Direction des programmes et des affaires régionales**.

NB : L'UREP a été renforcée par le recrutement d'un point focal ES qui a pris ses fonctions à partir du 1^{er} août 2023.

Le point focal de sauvegarde environnementale et sociale est chargé de :

- Application et suivi environnemental et social (plan de gestion environnemental et social, étude d'impact, etc. ;
- Préparer les Fiches de Diagnostic simplifiées (FIDS) ;
- Préparer une **Fiche d'information Environnementale** et Sociale (FIES) pour les sous-projets, ayant un risque environnemental et social faible, comportant, entre autres, des mesures correctrices appropriées ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des PGES sur la base des visites du terrain et vérification des mesures adoptées ;
- Enregistrement et suivi des plaintes ;
- Informer et assister les porteurs des sous-projets sur les questions environnementales et sociales ;
- Préparer les rapports réguliers au sujet de la gestion des risques environnementaux et sociaux (ces rapports seront transmis à la Banque mondiale et leur synthèse versée dans les rapports semestriels du projet) ;
- **Coordonner avec les responsables de l'UGP et l'Expert Environnemental et Social de la Banque Mondiale**

La figure suivante présente la structure d'organisation au sein de l'UTSS qui a la charge de la gestion du projet TRACE en général et la mise en œuvre du PMPP en particulier.

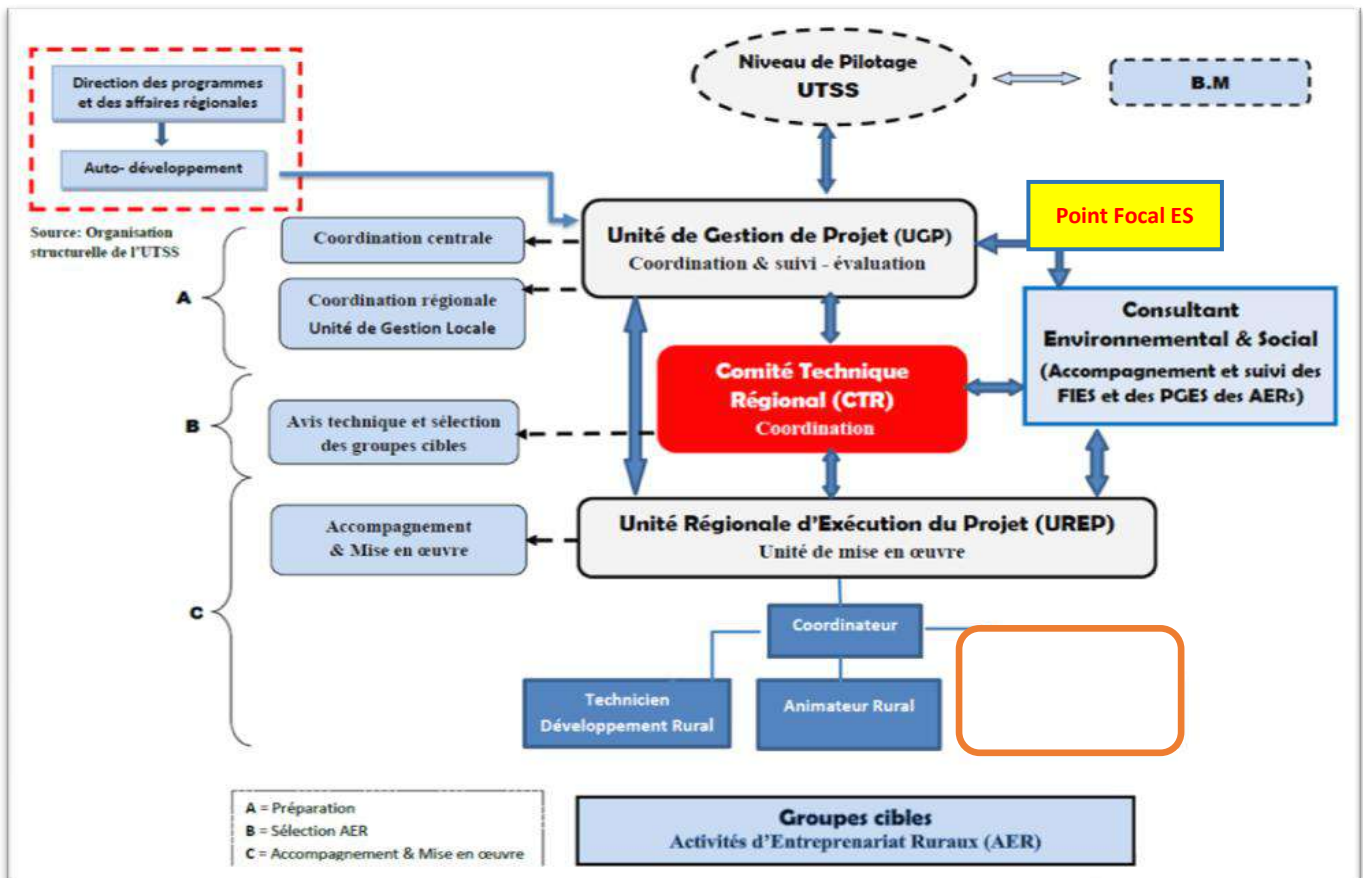


Figure 1: Organigramme UTSS du Projet TRACE

5. OBJECTIF DU PROJET DE PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) vise à identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Le PMPP va décrire par la suite les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes.

L'engagement et la mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Il vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux du projet.

Les principaux objectifs du plan de mobilisation avec les parties prenantes sont les suivants :

- Identifier toutes les parties prenantes ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- Partager l'information et dialoguer sur le programme, ses impacts environnementaux et sociaux et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le programme ;
- Bien guider la conception et la mise en œuvre du programme et diminuer les risques environnementaux et sociaux ;
- Adresser les besoins, les préoccupations et les attentes des parties prenantes et en particuliers des bénéficiaires ;
- Appuyer les bénéficiaires à mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication au niveau des sous-projets ;
- Documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes.

6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

6.1 Catégories des parties prenantes

Aux fins d'un engagement efficace et adapté, les parties prenantes du ou des projets proposés peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes :

- **Parties affectées** - personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du sous-projet (Activité d'Entreprenariat Rural) qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
- **Autres parties intéressées** - personnes/groupes/entités qui peuvent ne pas subir les effets directs du projet mais qui considèrent ou estiment que leurs intérêts sont affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre
- **Groupes vulnérables** - personnes qui peuvent être affectées de manière disproportionnée ou défavorisées davantage par le(s) projet(s), par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable³, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de décision associé au projet.

6.2 Parties affectées

Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- Les organisations de producteurs (OP) : les Groupements de développement agricole (Groupements de développement agricole, GDA), les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) et les Coopératives ;
- Les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) du milieu rural ;
- Les Entrepreneurs : petits exploitants agricoles et producteurs du milieu rural ;
- Les Fournisseurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement des OP, MPME et petits exploitants agricoles et producteurs du milieu rural ;
- Les Prestataires pouvant être impliqués dans la mise en œuvre des sous-projets ;
- Les Populations voisines des zones d'implantation des sous-projets susceptibles d'être affectés par les impacts environnementaux et sociaux ;
- Les Personnes constituant la main d'œuvre qui sera embauchée dans le cadre des sous-projets (main-d'œuvre agricole et du milieu rural) ;
- L'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les Unités Régionales d'Exécution du Projet (UREP).

6.3 Autres parties intéressées

Les parties prenantes du projet comprennent également des parties autres que celles directement touchées, notamment :

- Délégations, Communes, Municipalités, Gouvernorats ;
- L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) ;

³La situation de vulnérabilité peut résulter de la race, de l'origine nationale, ethnique ou sociale, de la couleur, du sexe, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres, de la propriété, de l'âge, de la culture, de l'alphabétisation, de la maladie, du handicap physique ou mental, de la pauvreté ou du désavantage économique d'un individu ou d'un groupe et de la dépendance à l'égard de ressources naturelles uniques.

- Ministère de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) ;
- Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA) ;
- Ministère des affaires sociales (MAS) ;
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance ;
- Associations de femmes et Association de Jeunes ;
- Les Organisations non-gouvernementales (ONG) et les Organisations de la Société civile (OSC).
- Médias et autres groupes d'intérêt, y compris les médias sociaux ;

6.4 Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables

Il est particulièrement important de comprendre si les impacts du projet peuvent affecter de manière disproportionnée les individus ou les groupes défavorisés ou vulnérables. La vulnérabilité peut provenir de l'origine, du sexe, de l'âge, de l'état de santé, de la déficience économique et de l'insécurité financière, du statut défavorisé dans la communauté (par exemple les minorités ou les groupes marginaux), de la dépendance à l'égard d'autres individus ou des ressources naturelles, etc. Dans le cadre du projet, il est prévu que les groupes vulnérables ou défavorisés comprennent et ne soient pas limités aux :

- Ouvrières agricoles et du milieu rurales ;
- Immigrants enregistrés et non enregistrés ;
- Individus de moins de 18 ans pouvant être impliqués dans la mise en œuvre des sous-projets

Dans le contexte du présent projet, le concept de vulnérabilité peut être abordé sous différents angles comme suit :

- Courant ces dernières années, plusieurs accidents mortels ont été enregistrés impliquant le transport des ouvrières agricoles et rurales. Les conditions économiques et sociales précaires des ouvrières agricoles et rurales (ménages à faibles revenus et faible niveau d'alphabétisation) impactent négativement leur capacité à exprimer leurs préoccupations ou leurs priorités vis-à-vis des sous-projets ;
- De par la barrière linguistique et le fait qu'ils sont éventuellement la cible de pratiques de discrimination, les migrants sont plus susceptibles d'être exclus du processus de consultation ;
- Le travail des enfants est culturellement admis dans le cadre agricole et rural. En raison de leur âge, les individus de moins de 18 sont confrontés à des obstacles qui leur empêchent de pouvoir participer pleinement au processus de consultation.

Face à ces obstacles, l'UTSS favorisera l'établissement d'un dialogue direct avec ces individus ou groupes défavorisés ou vulnérables. Elle prendra en compte les besoins variés en matière d'accès et portera une attention particulière aux enjeux de la communication et de l'accessibilité physique associés.

6.5 Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes doit permettre de jeter un regard profond sur les intérêts des groupes de parties prenantes, de déterminer comment et jusqu'à quel degré ils seront affectés, et de décider quelle pourra être leur influence sur le projet.

A travers la clarification des motivations des différents acteurs et de la manière avec laquelle ils peuvent influencer sur les résultats du projet, il sera possible de construire la stratégie hiérarchisée (priorités d'action) pour le dialogue avec les parties prenantes.

Les critères adoptés pour l'évaluation sont les suivants :

- L'intérêt : désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre).
- Le pouvoir : désigne quant à lui le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

L'engagement et la mobilisation des parties prenantes (PPs) est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact du projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente, la mobilisation avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et de consistance de la méthode d'engagement et de mobilisation utilisée.

Par conséquent, la méthodologie adoptée se base sur une "matrice intérêt / pouvoir" présentées dans la figure ci-dessous :

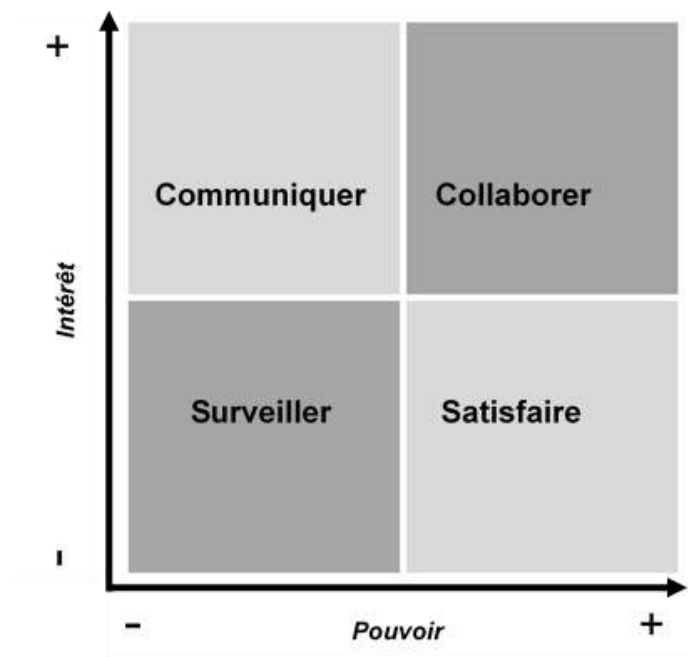


Figure 2 _Matrice intérêt / pouvoir

Cette matrice délivre une vision synthétique des stratégies globales pour gérer les parties prenantes. Ces stratégies en fonction des couples pouvoir / intérêt sont décrites dans le Tableau n°1 ci-dessous :

Tableau 1: Stratégies globales pour gérer les parties prenantes

Pouvoir de la partie prenante	Intérêt de la partie prenante	Stratégie à adopter	Descriptif des stratégies globales pour gérer les parties prenantes
-------------------------------	-------------------------------	---------------------	---

Fort	Fort	Collaborer	Les individus ou organismes de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces individus ou organismes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet.
Fort	Faible	Satisfaire	Les individus ou organismes de cette catégorie n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.
Faible	Fort	Communiquer	Les individus ou organismes de cette catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.
Faible	Faible	Surveiller	Les individus ou organismes de cette catégorie sont liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.

Le Tableau n°2 ci-dessous présente une synthèse de l'analyse des parties prenantes selon la méthodologie adoptée.

Tableau 2: Synthèse de l'analyse des parties prenantes

Catégorie	Partie prenante	Attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
Parties bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> - les organisations de producteurs (OP) : les Groupements de développement agricole (Groupements de développement agricole, GDA), les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) et les Coopératives ; - les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) du milieu rural ; - les Entrepreneurs : petits exploitants agricoles et producteurs du milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaire des fonds de soutien - Assistance et encadrement dans la mise en œuvre des projets 	Fort	Fort	Collaborer
La chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - les Fournisseurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement des OP, MPME et petits exploitants agricoles et producteurs du milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et sécurisation de la chaîne d'approvisionnement 	Fort	Fort	Collaborer
Travailleurs dans le cadre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - les Personnes constituant la main d'œuvre qui sera embauchée dans le cadre des sous-projets (employés des prestataires, main-d'œuvre agricole et du milieu rural) 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de rémunération adapté aux conditions de vie - Être consultés avant la prise de décisions impactant leurs conditions - Sécurité de l'emploi 	Faible	Fort	Communiquer
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> - les Populations voisines des zones d'implantation des sous-projets susceptibles d'être affectés par les impacts environnementaux et sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaire d'opportunités d'emploi - Eliminer les nuisances en prouvant être gérées - Préserver la valeur foncière de leurs terrains 	Faible	Fort	Communiquer
Bailleurs de fonds et organismes d'appui à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> -Le gouvernement néerlandais ‘ Banque Mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la réglementation nationale, des normes environnementales et sociales et des directives environnementales, sanitaires et sécuritaires. - Disponibilité d'une information régulière et fiable sur l'avancement du Projet et des résultats associés en matière de performance environnementale et sociale 	Fort	Fort	Collaborer

Catégorie	Partie prenante	Attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
Institutions, autorités régionales et locales	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) ; - Ministère des affaires sociales (MAS) ; - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance ; - L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité aux normes nationales applicables - Etablissement des études environnementales - Mise en œuvre des programmes et plans de gestion environnementale 	Fort	Fort	Collaborer
	<ul style="list-style-type: none"> - Délégations, Communes, Municipalités, Gouvernorats ; - Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention des autorisations nécessaires avant le démarrage des activités des projets - Mise en œuvre des programmes et plans de gestion environnementale et sociale 	Fort	Fort	Collaborer
La société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Associations de femmes et Association de Jeunes - Les Organisations non-gouvernementales (ONG) et les Organisations de la Société civile (OSC). - Médias et autres groupes d'intérêt, y compris les médias sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du milieu naturel en évitant toute pollution affectant l'air, le sol, les ressources hydriques et les écosystèmes - Disponibilité d'une information sur les objectifs et les étapes du Projet - Concertation transparente en cas de pollution - Disponibilité de l'information sur l'avancement du Projet 	Faible	Fort	Communiquer

7- DIVULGATION DE L'INFORMATION

7.1. Approche proposée pour la divulgation de l'information

L'UTSS rendra publiques les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les critères d'éligibilité, le processus de sélection, ainsi que les risques et les effets potentiels de celui-ci, ainsi que les possibilités qu'il pourrait offrir.

En effet, un engagement concret des parties prenantes dépend d'informations exactes, accessibles, complètes et disponibles en temps voulu. Il importe de diffuser le plus tôt possible au cours du cycle de vie du projet les informations qui le concerne d'une manière, sous une forme et dans une langue appropriée à chaque groupe de parties prenantes.

Par conséquent, l'UTSS donnera aux parties prenantes un accès aux informations suivantes le plus tôt possible, et selon un calendrier qui permet de véritables consultations avec les parties prenantes sur la conception du projet :

- L'objet, la nature et l'envergure du programme d'assistance technique et soutien financier ;
- La durée des activités, critères d'éligibilité pour en bénéficier, modalités de participation et processus de sélection ;
- Les risques et effets potentiels environnementaux et sociaux associés aux sous-projets sur les communautés locales et exigences d'inclure des mesures d'atténuation pour bénéficier du programme ;
- Le processus envisagé pour la participation des parties prenantes, y compris les dates et lieux des réunions de consultation, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions. Toutefois, dans le contexte Covid-19 les rassemblements publics sont à éviter (en tenant compte des restrictions nationales), y compris les auditions publiques, les ateliers et les réunions communautaires. Si de petites réunions sont autorisées, il faudrait mener des consultations en séances en petits groupes, comme les réunions de groupes de discussion en respectant les mesures barrières (tel que le port de masque) et la distanciation physique.
- Le processus et les voies de dépôt et de règlement des plaintes au niveau de l'UTSS et l'exigence de mettre en place un mécanisme similaire au niveau de chaque sous-projet.
- Les mesures de précaution par rapport à la transmission du COVID à prendre lors de la mise en œuvre des activités

7.2. Outils et méthodes de diffusion de l'information

L'information sera diffusée dans les langues locales pertinentes⁴et d'une manière adaptée à la culture locale et accessible, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes que le projet peut affecter différemment ou de manière disproportionnée ou des groupes de la population qui ont des besoins particuliers d'information.

Pour ce faire, le projet devrait combiner différentes méthodes de diffusion de l'information notamment :

- Les journaux, les affiches, la radio, la télévision ;

⁴Il s'agira de l'Arabe et/ou le Dialecte Tunisien. Toutefois d'autres langues peuvent être pertinentes telles que le français quand la population cible comporte des immigrants en provenance de l'Afrique de l'Ouest.

- Les centres d'information et établissements publics ou autres établissements présentant la possibilité d'affichages visuels ;
- Les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ;
- Les correspondances, les réunions officielles ;
- Le site Web, les médias sociaux.

8- CONSULTATION

8.1. Finalité du processus de consultation

Le processus de consultation mis en place dans le cadre de ce projet vise à :

- Etablir un dialogue constructif avec les bénéficiaires potentiels, les communautés adjacentes aux sous-projets et les autres parties concernées tout au long du cycle du Projet
- Engager les parties prenantes dans le processus de divulgation de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace au long du cycle du Projet, en conformité avec les principes de non-discrimination et de transparence
- Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagées
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passives
- Assurer que les parties prenantes concernées, disposent d'un accès équitable à l'information et de la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations, et que ces dernières sont effectivement prises en compte dans les décisions relatives au Projet
- Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et de résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du Projet.

8.2. Outils et méthodes de consultation

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au projet aux parties prenantes.

Lors du choix d'une méthode de consultation appropriée, il convient de prendre en compte des méthodes de consultation adaptées à la culture et l'objectif de la participation à un groupe de parties prenantes ainsi que les restrictions applicables courant la situation de risque Covid-19 préconisées par :

- les directives techniques Covid-19 de l'OMS⁵ ;
- la Note Technique de la Banque mondiale : Consultations publiques et engagement des parties prenantes dans les opérations soutenues par la BM lorsqu'il y a des contraintes à la conduite des réunions publiques, Juin 2020 ;
- Plan National de Préparation et de Riposte au Risque d'introduction et de dissémination du Covid-19 (cf. à l'Annexe A8 du CGES).

Les outils et méthodes de consultation recommandés sont présentés au Tableau 3 ci-dessous :

⁵<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance>.

Tableau 3: Outils et méthodes de consultation avec les parties prenantes

Outils / Méthodes de consultation	Descriptif
Réunions publiques d'information et de consultation	<p>La réunion publique d'information est l'un des outils les plus utilisés en matière d'information et de consultation du public dans le cadre d'un projet tel que celui considéré ici. Une telle réunion fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse, d'affichage local, de Web, de radio, et aussi en utilisant les relais administratifs.</p> <p>Dans le contexte Covid-19, les rassemblements publics sont à éviter (en tenant compte des restrictions nationales), y compris les auditions publiques, les ateliers et les réunions communautaires. Si de petites réunions sont autorisées, il faudrait mener des consultations en séances en petits groupes, comme les réunions de groupes de discussion en respectant les mesures barrières (tel que le port de masque) et la distanciation physique.</p>
Journées Portes Ouvertes	<p>Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques posée à l'initiative du Projet, et sur lequel le Projet souhaite obtenir les revues des cadres de l'Administration et/ou d'autres parties prenantes</p> <p>Dans le contexte Covid-19, les rassemblements publics sont à éviter (en tenant compte des restrictions nationales), y compris les auditions publiques, les ateliers et les réunions communautaires. Si de petites réunions sont autorisées, il faudrait mener des consultations en séances en petits groupes, comme les réunions de groupes de discussion en respectant les mesures protection (tel que le port de masque) et la distanciation physique.</p>
Forums et ateliers de travail	<p>La tenue de forums et des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers thématiques peuvent être organisés autour d'un sujet spécifique où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.</p> <p>Dans le contexte Covid-19, les outils de communication en ligne seront davantage utilisés pour concevoir des ateliers virtuels et à distance.</p>
Entrevues en face à face	<p>Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les leaders d'opinion, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs.</p> <p>Dans le contexte Covid-19, respecter les mesures barrières et la distanciation physique.</p>

Discussions en focus groupes	<p>Les discussions en focus groupes consistent à réunir un petit groupe relativement homogène de personnes et à les inviter à discuter autour d'un thème précis. En pratique, il s'agira par exemple de discuter une question comme la compensation foncière à un groupe spécifique. Il peut également s'agir de présenter et discuter les modalités par lesquelles des entreprises locales peuvent accéder aux marchés du Projet, ou de discuter d'un thème précis avec des cadres de l'Administration, des représentants de la société civile, ou des représentants d'organisations à caractère religieux ou caritatif.</p> <p>Dans le contexte Covid-19 ;les outils de communication en ligne seront davantage utilisés pour concevoir des ateliers virtuels et à distance. Si de petites réunions sont autorisées, il faudrait respecter les mesures barrières et la distanciation physique.</p>
Communiqués de presse	<p>Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web, réseaux sociaux) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du Projet ; des visites de sites organisées ; etc.</p>

8.3. Déroulement du processus de consultation

Comme cela a été mentionné au niveau du CGES (Chapitre 11), des consultations viennent d'être effectuées en interne de l'UTSS ainsi qu'auprès des principales parties prenantes externes concernées par les sous-projets d'entrepreneuriat rural, et ce, pendant la période du 29/07 au 18/09/2020. Ces consultations déjà réalisées ont permis la présentation des principaux aspects du projet, le cadre institutionnel et législatif tunisien et les politiques de la Banque mondiale en matière de normes environnementale et sociales, comme aussi les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux des activités futures et les mesures d'atténuation associées.

Les parties consultées ont été avisées aussi des principaux risques et impacts environnementaux et sociaux des activités futures et les mesures d'atténuation associées.

Les consultations se poursuivront pour couvrir les différents groupes concernés par le projet (y compris les groupes vulnérables), on citera, par exemple et à titre non exhaustives : les femmes, le jeunes, les personnes handicapés et ceux à mobilité réduite. Ces consultations se feront pour ce groupe cible dans des ateliers séparés.

Les principales parties prenantes consultées, sont liées directement ou indirectement au projet. On citera à titre d'information :

- Les responsables et membres de l'UTSS assurant la gestion du projet dans les 3 gouvernorats : Kairouan, Jendouba et Gabés (UGP – UREP – Coordinateur centrale et coordinateur régionale, animateurs et le consultant E & S qui sera recruté) ;
- Les présidents des communes concernées par les sous-projets, représentants de la société civile.
- La CRDA, le DGF, les ONGs, les Associations des femmes, les GDA et les SMSA, etc.

Le déroulement du processus de consultation a été effectué d'une manière adaptée à la partie prenante cible. Ce processus a été libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.

Au cours de ces consultations, les principaux documents relatifs à la mise en conformité du projet aux NES de la Banque mondiale ont été présentés et discutés.

Les restitutions et résultats des actions de consultations (selon les outils et méthodes de consultation recommandés) ont fait l'objet de production de procès-verbaux signés par les participants et conservés dans la documentation de suivi du projet. Elles se feront de cette manière pour les consultations à venir.

8.3.1. Démarche préconisée par l'UGP UTSS pour les consultations des parties prenantes

L'appréhension de la démarche de consultation des parties prenantes préconisée par l'équipe UTSS dans le cadre du projet TRACE est décrite au niveau du tableau n°4 ci-après, récapitulant la démarche des consultations réellement réalisées par groupes de parties prenantes ciblées et par méthode de consultation associées.

Les activités de consultations des parties prenantes dans le cadre du programme TRACE, viennent d'être réalisés en interne et en externe par l'UTSS dans la période du 29/07 au 18/09/2020 ; sont décrites dans le chapitre § 7.3.2 (cf. au tableau n°5).

En termes de fréquence, l'UTSS s'engagera à ce que ces consultations ciblant les différents groupes cibles, se dérouleront durant toute la durée du projet.

Tableau 4 : Démarche de consultations par groupes de parties prenantes

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier Indicatif	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les critères d'éligibilité pour participer au programme ainsi que le processus de sélection - Avis et perception, préoccupations et craintes relatives au projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernés (<i>Focus groups et des ateliers</i>) - Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis - Rencontres collectives sous forme de focus group - Communiqués de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant l'initiation des travaux d'implantation du projet/ sous-projet (AER⁶) <p>NB : En termes de fréquence, ces consultations s'effectueront par l'UTSS durant toute la durée du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parties bénéficiaires du projet ((OP, GDA, SMSA, Entrepreneurs) - Travailleurs dans le cadre du projet - Autorités locales (Gouvernorats, Municipalités, CRDA, etc.) - Collectivités - Associations et coopératives ayant une majorité de membres femmes - Communautés locales (Populations voisines des zones d'implantation des sous-projets susceptibles d'être affectés par les impacts environnementaux et sociaux) - Groupes vulnérables (on citera, par exemple et à titre non exhaustives : les femmes, le jeunes, les personnes handicapés et ceux à mobilité réduite. <p><i>NB : la consultation pour ce groupe cible se fera dans des ateliers séparés.</i></p>	UGP/CTR ⁷

⁶ Activité d'Entreprenariat Rural

⁷ UGP : Union de gestion du Projet - CTR : Comité Technique Régionale

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier Indicatif	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet - Cadre de Gestion Environnementale et Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernés (<i>Focus groups et des ateliers</i>) - Rencontres collectives sous forme de focus group Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant le démarrage des travaux d'implantation du projet/ sous-projet - Rappels périodiques lors de la mise en œuvre des projets - 	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions, autorités gouvernementales et autorités locales (Gouvernorats, Municipalités, CRDA, etc.) - Entreprises privées - Collectivités - Communautés locales - Exploitants agricoles, éleveurs riverains - Représentants du personnel (Syndicats) - Groupes vulnérables (on citera, par exemple et à titre non exhaustives : les femmes, le jeunes, les personnes handicapés et ceux à mobilité réduite. 	UGP/CTR
<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité des populations - Procédures de gestion des situations d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernés - Rencontres collectives sous forme de focus group Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant l'initiation des travaux d'implantation du projet/ sous-projet - Lors de la mise en œuvre des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - ONPC⁸ - Parties bénéficiaires du projet ((OP, GDA, SMSA, Entrepreneurs) - Autorités locales (Gouvernorats, Municipalités, CRDA, etc.) - Collectivités - Communautés locales (Populations voisines des zones d'implantation des sous-projets susceptibles d'être affectés par les impacts environnementaux et sociaux) - Groupes vulnérables (on citera, par exemple et à titre non exhaustives : les femmes, le jeunes, les personnes handicapés et ceux à mobilité réduite. 	UGP/CTR

⁸ Office Nationale de la Protection Civile

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier Indicatif	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'entretien et de gestion - Cadre de Gestion Environnementale et Sociale - Plan de mobilisation des Parties Prenantes - Procédure de Gestion de la Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens semi-structurés - Rencontres collectives sous forme de focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant l'exploitation du sous projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions, autorités régionales et locales (Gouvernorats, Municipalités, CRDA, etc.) - Collectivités - Communautés locales - Représentants du personnel (Syndicats) - Groupes vulnérables (on citera, par exemple et à titre non exhaustives : les femmes, le jeunes, les personnes handicapés et ceux à mobilité réduite. 	UGP/CTR
<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernés - Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis - Rencontres collectives sous forme de focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - 1er trimestre de la mise en œuvre des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Parties bénéficiaires du projet ((OP, GDA, SMSA, Entrepreneurs) - Groupes vulnérables (on citera, par exemple et à titre non exhaustives : les femmes, le jeunes, les personnes handicapés et ceux à mobilité réduite. <i>NB : la consultation pour ce groupe cible se fera dans des ateliers séparés.</i> - Travailleurs dans le cadre du projet - Autorités locales (Gouvernorats, Municipalités, CRDA, etc.) - Collectivités - Communautés locales (Populations voisines des zones d'implantation des sous-projets susceptibles d'être affectés par les impacts environnementaux et sociaux) 	UGP/CTR

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier Indicatif	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'entretien et de gestion - Cadre de Gestion Environnementale et Sociale - Plan de mobilisation des Parties Prenantes - Procédure de Gestion de la Main d'œuvre/ 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens semi-structurés - Rencontres collectives sous forme de focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant l'exploitation du sous projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions, autorités régionales et locales (Gouvernorats, Municipalités, CRDA, etc.) - Collectivités - Communautés locales - Représentants du personnel (Syndicats) - Groupes vulnérables (on citera, par exemple et à titre non exhaustives : les femmes, le jeunes, les personnes handicapés et ceux à mobilité réduite. 	UGP/CTR

8.3.2. Activités de consultations des parties prenantes réalisées par l'UTSS dans le cadre du programme TRACE

La démarche préconisée par l'UGP « UTSS » dans le processus de consultation des parties prenantes dans le projet s'est déroulé de la façon suivante :

- 1) Consultation par mail des présidents de chaque Comité Technique Régional (CTR) des 3 gouvernorats ciblés (Gabès, Kairouan et Jendouba)
 - ✓ se référer aux détails des consultations au chapitre 7 du PMPP
- 2) Réception des avis et des attentes des Présidents des CTRs
 - ✓ se référer aux détails des consultations au chapitre 7 du PMPP
- 3) Réalisation d'une présentation par video-conf le 03 & 4 septembre 2020 des documents clés CGES, PMPP et PGM du projet TRACE par le consultant BM Rached Ben Azouz en présence des présidents Comité Technique Régional (CTR) des 3 gouvernorats ciblés (Gabès, Kairouan et Jendouba)
 - ✓ se référer aux détails des consultations au chapitre 7 du PMPP
- 4) Réalisation des consultations des autres parties prenantes (Gouvernorats, Municipalités, ONG, CRDA, structures associatives intervenantes dans ces régions). Ces consultations sont en cours et s'achèveront vers la fin du mois de septembre 2020.
 - ✓ Tableau n°5: Activités de consultations des parties prenantes en interne et en externe à l'UTSS dans le cadre du programme TRACE (du 29/07 au 18/09/2020)
 - ✓ Réalisation des activités de consultations des parties prenantes dans les trois gouvernorats : Jendouba, Kairouan et Gabes :

Des consultations ont été effectuées auprès des principales parties prenantes externes concernées par les sous-projets d'entrepreneuriat rural dans les trois gouvernorats ont été réalisés :

- 29/03/2023 : gouvernorat de Jendouba
- 04/04/2023 : gouvernorat de Kairouan
- 05/04/2023 : gouvernorat de Gabes

Ces consultations ont permis la présentation des principaux aspects du projet, le cadre institutionnel et législatif tunisien et les politiques de la banque mondiale en matière de normes environnementale et sociales, comme aussi les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux des activités futures et les mesures d'atténuation associées.

Les parties consultées ont été avisées aussi des principaux risques et impacts environnementaux et sociaux des activités futures et les mesures d'atténuation associées.

Durant ces consultations, Deloitte Tunisie a présenté le processus « Formation – Action ». Cette approche offre aux candidats l'assistance technique qui correspond aux demandes / besoins des candidats, qu'il s'agisse d'une start-up ou de PME qui cherchent à se développer ou d'une association de producteurs qui envisage d'augmenter la production et d'améliorer les systèmes de coopération pour accéder aux marchés.

Des réunions consultatives avec les parties prenantes seront organisées en 2024.

5/. Consultation à conduire après l'approbation du financement : **6000 DT**

Tableau 4: Activités de consultations des parties prenantes en interne et en externe à l'UTSS dans le cadre du programme TRACE (du 29/07 au 18/09/2020)

Type de consultation	Public cibles (Parties prenantes)	Coordinateur/ animateur	Date	Moyens de consultation
<p>-Communication d'une note méthodologique et d'information relative au Projet : « Fonds de soutien à la création d'emplois agricoles et agro-alimentaires en Milieu rural, financé par la Banque Mondiale dans le cadre du Programme Tunisien des chaînes d'emploi rurales et Agricoles (Programme TRACE)</p> <p>-Communication des versions préliminaire des documents de sauvegardes E & S PMPP et PGM relatifs au Projet TRACE</p>	<p>En interne : Présidents CTR des 3 gouvernorats ciblés par le projet (Gabès, Kairouan et Jendouba)</p> <p>En externe : Partage des documents avec les parties prenantes pour consultation et avis éventuels (CRDA, OEP, CGDR, ODS, ANPE,....).</p>	<p>Lotfi Messaoudi</p> <p>(Coordinateur central-chef projet) - UTSS</p>	29/07/2020	Documents d'information envoyés par mail aux CRSS de Jendouba, Gabès et Kairouan
<p>Lettre d'invitation Sensibilisation aux exigences BM & préparation des outils de sauvegardes Environnementales et Sociales pour un fonds de subvention à coûts partagés</p>	<p>En interne : Présidents CTR des 3 gouvernorats ciblés par le projet (Gabès, Kairouan et Jendouba)</p>	<p>Lotfi Messaoudi</p> <p>(Coordinateur central-chef projet) - UTSS</p>	<p>01/09/2020</p> <p>29/03/2023</p> <p>04/04/2023</p> <p>05/04/2023</p>	<p>Lettre adressée par la Direction générale UTSS aux administrateurs des comités régionaux de Solidarité Sociale (CRSS) des gouvernorats de Gabès, Kairouan et Jendouba (Annexe A4)</p> <p>Réunions d'information dans les trois gouvernorats :Jendouba, Kairouan et Gabes</p>
<p>Action de sensibilisation et d'information sur les exigences BM et les outils de sauvegardes Environnementales et Sociales pour un fonds de subvention à coûts partagés</p>	<p>En interne : Présidents CTR des 3 gouvernorats ciblés par le projet (Gabès, Kairouan et Jendouba)</p> <p>Se référer à la liste de présence</p>	<p>Mohamed Rached Ben Azouz</p> <p>(Consultant E & S / BM)</p>	03 & 04 /09/2020	<p>Présentation PPT à distance (téléconférence) au siège de l'UTSS assurée par Mohamed Rached Ben Azouz (cf. au CGES- Annexe A5)</p> <p>✓ NB : Intervention de M. Adnan Bezzaouia le 03/09/20 pour présenter le cadre du projet TRACE, ses objectifs et ses composantes</p> <p>✓ Cf.en annexes à la liste des participants (Annexe A6)</p>

Type de consultation	Public cibles (Parties prenantes)	Coordinateur/ animateur	Date	Moyens de consultation
<p>-Action de sensibilisation et d'information sur les exigences BM et les outils de sauvegardes Environnementales et Sociales pour un fonds de subvention à coûts partagés</p> <p>-Action d'information adressée au Comité Technique Régionale du projet IRADA sur le programme TRACE ainsi que le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) et le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)</p>	<p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité Technique Régionale du projet IRADA - CRDA - OEP - Commissariat Général au Développement Régional (CRDR) - Ministère du Développement de l'Investissement et la Coopération Internationale (MDICI) 	<p>Ezzeddine Fazzai</p> <p>(Coordinateur des projets de développement/ CRSS Jendouba -UTSS)</p>	07/09/2020	<p>Réunion d'information et thématique plateforme dialogue public privé (PDPP) au siège du centre d'affaire Jendouba organisé par l'équipe du projet IRADA.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un mailing d'information a été adressé par le coordinateur des projets de Développement UTSS Jendouba, à Mr Lotfi Messaoudi (Coordinateur Central – Chef Projet UTSS) ✓ Se référer à l'annexe A3 : Correspondances entre l'UGP UTSS et les responsables régionaux des Gouvernorats de Jendouba, Gabès et Kairouan dans le cadre des activités préparatoires des consultations des PPs du projet
<p>Communication et information sur le programme Trace, avec des parties prenantes de la région de Gabès l'équipe de projet a réalisé le des</p>	<p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Direction Régionale de l'Office de l'Elevage et de Pâturage (DROEP) -Direction Régionale de Développement de Gabès (DRDG) - Directeur Régionale de l'Office National de l'Artisanat (DRONA) 	<p>Afef Nasri</p> <p>(Coordinatrice régionale Gouvernorat de Gabès/ CRSS) UTSS</p>	09/09/2020	<p>Séances d'information avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Directeur Régionale de l'Office de l'Elevage et de Pâturage (DROEP) - le Directeur Régionale de Développement de Gabès (DRDG) - le Directeur Régional de l'Office National de l'Artisanat (DRONA) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un mailing d'information a été adressé par le coordinateur Régionale Gabès UTSS à Mr Lotfi Messaoudi (Coordinateur Central – Chef Projet UTSS)

Type de consultation	Public cibles (Parties prenantes)	Coordinateur/ animateur	Date	Moyens de consultation
Communication et informations sur le programme TRACE et ses objectifs pour les activités d'entrepreneuriat rurale afin de partager l'expérience concernant les critères de sélection des bénéficiaires du programme	En externe : Direction régionale de la CRDA Gabès et ses différents services	Afef Nasri (Coordinatrice régionale Gouvernorat de Gabès/ CRSS) UTSS	17/09/2020	Réunion de travail et d'information au siège de gouvernorat de Gabès ✓ Un mailing d'information a été adressé par le coordinateur Régionale Gabès UTSS à Mr Lotfi Messaoudi (Coordinateur Central – Chef Projet UTSS)
Action de concertations sur le programme TRACE par la CRSS /CTR Jendouba. Réunion de consultation et de mobilisation des parties prenantes	En externe : Les maires, mairesses et secrétaires généraux des communes de Jendouba En externe : - CRDA - OEP - CRDR - DRFPE - UGTT Jendouba - UTICA Jendouba - URAP Jendouba - Conseil régional Jendouba - Centre d'Affaire Jendouba - Antenne Environnement - DRAS - SMSA - GDA - Entrepreneur Rural	Ezzeddine Fazai (Coordinateur des projets de développement/ CRSS Jendouba -UTSS)	11, 14 & 15 /09/2020 15 &16/ 9/ 2020 17 & 18/ 09/ 2020	Réunion d'information et de communication ✓ Etablissement d'un Rapport de ces concertations assurées par le coordinateur régional (cf. au CGES en annexe A7) ✓ Cf. en annexe à la liste des participants (Annexe A6)

9. COMMUNICATIONS EXTERIEURES ET MECANISME DE REGLEMENT DES PLAINTES

9.1. Communications extérieures

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) couvre la mise en œuvre d'actions de communication externe sur les questions environnementales et sociales, qui seront proportionnées aux risques et effets du projet.

L'UTSS répondra aux demandes d'information et aux préoccupations du public dans les meilleurs délais en mettant en place une procédure couvrant les étapes suivantes :

Tableau 5: Etapes de la procédure de communication extérieure

Etape	Description
Réception	L'UTSS doit s'assurer de la réception des communications émanant du public. Par conséquent, l'UPC doit mettre en place des moyens d'informations facilement accessibles au public tels qu'un numéro de téléphone, un site web, une adresse électronique, etc. pour recevoir les communications et les demandes d'informations externes
Documentation	L'UTSS doit tenir à jour des informations documentées sur ces communications. Un registre de communication externe sera maintenu à cet effet.
Analyse	L'UTSS doit procéder l'examen et l'évaluation des questions soulevées et la détermination de la manière dont il importe d'y répondre.
Réponse	L'UTSS doit s'assurer de la soumission des réponses et du suivi de l'efficacité des actions de communication externes.
Ajustement	L'UTSS doit évaluer l'opportunité d'ajustement du processus de gestion si nécessaire dans une optique d'amélioration continue.
Publication	L'UTSS est aussi encouragée à mettre à la disposition du public des rapports périodiques sur la performance en matière de durabilité environnementale et sociale du projet (se référer au chapitre 9).

9.2. Mécanisme de règlement des plaintes

9.2.1. Principe de la démarche

L'UTSS s'assurera de l'établissement et la mise œuvre d'une procédure pour recevoir, traiter et enregistrer/documenter les plaintes émanant des parties prenantes externes notamment la Communauté affectée en désignant les rôles et responsabilités associés. L'UTSS s'assurera en effet, de la désignation d'une Equipe qui sera en charge du traitement et le suivi des plaintes.

Cette procédure doit être aisément accessible et assimilable notamment par les candidats et les membres de la Communauté affectée par les sous-projets et doit leur être communiquée. Elle doit aussi garantir la confidentialité des plaignants.

Par ailleurs, il sera souhaitable de rechercher des solutions aux réclamations en privilégiant une approche collaborative avec les Communautés affectées.

Le mécanisme de gestion des plaintes ne devra pas empêcher l'accès à d'autres moyens de recours judiciaire ou administratif prévus par la loi. Si le projet n'est pas en mesure de résoudre une réclamation, une alternative peut être d'autoriser les plaignants à recourir à des spécialistes extérieurs ou à des parties neutres.

Tout plaignant a le droit à rester anonyme et que sa plainte soit traitée de façon confidentielle (cf. à l'annexe A1 : Formulaire de plaintes).

La procédure de gestion des plaintes comporte plusieurs étapes distinctes, dont la responsabilité est assurée par un ensemble d'acteurs, comme décrit ci-dessous.

9.2.2. Activités de l'état chronologique du système de gestion des plaintes (SGP) environnementales et sociales liés aux sous-projets ruraux (AERs)

Le tableau 7 ci-après présente l'état chronologique détaillé du système de gestion des plaintes (SGP) environnementales et sociales liés aux sous-projets ruraux (AERs).

Tableau 6: Etat chronologique du système de gestion des plaintes (SGP) environnementales et sociales liés aux sous-projets ruraux (AERs)

Etape SGP		Plaignants	Type de plaintes (Plaintes Générales / Plaintes Confidentielles)		Responsabilité		Réactivité (durée de réponse)*	Délai de clôture de la tâche	Observation
					Niveau Sous- projet	Niveau UTSS			
01	Etablissement et soumission d'une fiche de plainte (cf. à l'annexe A1)	Candidat, Individu ou groupes d'individus affectés	PG	Env. / Soc./ Autres	UREP et point focal E&S	UGP/ CTR	Dans la semaine	dans la semaine	En cas de pollution significative ou cas sociale particulier, la durée sera réduite Cf.au §8.2.3 (c))
			PC	Violation « E&CT »			1 j	3 j	
				VBG			Immédiat	Immédiat	
02	Réception de la plainte et accusé de réception		PG	Env. / Soc./ Autres	UREP et point focal E&S	UGP/ CTR	Immédiate	Immédiate	-
			PC	Violation « E&CT »			Immédiate	Immédiate	
				EAS			Immédiate	Immédiate	
03	Enregistrement de l'objet de la plainte sur le registre des plaintes (cf. à l'annexe A2)		PG	Env. / Soc./ Autres	UREP et point focal E&S	UGP/ CTR	Immédiat	Immédiat	-
			PC	Violation « E&CT »			Immédiat	Immédiat	
				EAS			Immédiat	Immédiat	
04	Evaluation de la plainte et détermination du type de résolution possible avec la participation des parties prenantes concernées		PG	Env. / Soc./ Autres	UREP et point focal E&S	UGP/ CTR	3 j	une semaine	Cf.au §8.2.3 (a) , b) &(c)
			PC	Violation « E&CT »			1 j	3 j	
				EAS			1 j	2 j	
05	Validation des décisions en apportant des rectifications si nécessaire		PG	Env. / Soc./ Autres	UGP et le service des affaires juridiques de l'UTSS	UGP/ CTR	2 semaines	2 semaines	Cf.au §8.2.3 (a) , b) &(c) Dans le cas d'une plainteEAS,la tâche pourra être clôturée par exemple par le dépôt de la plainte au tribunal
			PC	Violation « E&CT »			une semaine	une semaine	
				EAS			3 j	une semaine	

Etape SGP		Plaignants	Type de plaintes (Plaintes Générales / Plaintes Confidentielles)		Responsabilité		Réactivité (durée de réponse)*	Délai de clôture de la tâche	Observation
					Niveau Sous- projet	Niveau UTSS			
06	Contacter l'individu ou groupes d'individus affectés pour expliquer comment la plainte été traitée ⁹	Candidat, Individu ou groupes d'individus affectés	PG	Env. / Soc./ Autres	UREP et point focal E&S	UGP/ CTR	2 semaines	3 semaines	Mais < à 3 semaines
			PC	Violation « E&CT »			une semaine	2 semaines	Mais < à 2 semaines
				EAS			une semaine	une semaine	Cf.au Nota Bene : § b)
07	Suivi de la réalisation des actions décidées, enregistrement des résultats sur le registre des plaintes et classement ¹⁰		PG	Env. / Soc./ Autres	UREP et point focal E&S	UGP/ CTR	-	≤ 1 mois	Cf.au §8.2.3 (a) , b) & c))
			PC	Violation « E&CT »			-	≤ 2 semaines	
				EAS			-	≤ 1 semaine	
08	Etablissement d'un rapport périodique de gestion des plaintes	PG	Env. / Soc./ Autres	UREP et point focal E&S	UGP/ CTR	-	Trimestriel	Cf.au §8.2.3 (a) , b) & c))	
		PC	Violation « E&CT »			-	Trimestriel		
			EAS			-	Trimestriel		

* Exprimé en « une journée de 24 heures »

⁹ Dans le cas d'une plainte VBG par exemple, la tâche pourra être clôturée par le dépôt de la plainte au tribunal (par le biais d'un avocat). L'engagement de l'UTSS réside uniquement au suivi de la plainte. L'obligation de résultat est une question indépendante de la volonté de l'UTSS.

¹⁰ Dans le cas des plaintes générales (PG) le délai de clôture pourrait pour des raisons diverses (principalement administratives) dépasser les délais prévisionnels de la tâche

9.2.3. Délais de traitement des plaintes générales et confidentielles

- a) Le traitement d'une plainte environnementale ou sociale dépassant les délais convenus dans l'état chronologique du SGP, sera justifié par l'UGP UTSS (détermination de la cause), puis suivi d'un déploiement d'une action corrective afin d'éviter toute récurrence dans la mesure du possible (cela pourrait être à cause d'un dysfonctionnement administratif, ou un traitement de la plainte nécessitant un délai plus long...);
- b) En cas d'acte de violence sur un enfant ou violences basées sur le genre (VBG) le traitement de la plainte sera le plus court possible pour éviter tout incident grave (irréversible);
- c) En cas d'atteinte très grave à l'environnement (pollution eau, sol, air, nuisance sonore) et particulièrement le voisinage direct (riverains) le traitement de la plainte sera le plus court possible pour éviter tout incident grave (irréversible).

9.2.4. Registre des plaintes

Le registre des plaintes (Annexe 2) est utilisé comme support pour documenter les plaintes reçues et les réponses fournies doivent être documentés. Le registre des plaintes comporte notamment les rubriques suivantes :

- le nom de la personne ou de l'organisation
- la date et la nature de la réclamation
- la décision finale concernant la réclamation ;
- les mesures de suivi adoptées ;
- le moment et la manière dont la décision applicable au projet a été communiquée au plaignant ;
- les dispositions prises au niveau de la direction pour éviter une récurrence du problème au sein de la communauté (actions correctives)
- la chronologie et les délais de résolution/réponse.

10. DIVULGATION CONTINUE DE L'INFORMATION

Pour se conformer aux exigences de la BM, une fois finalisé, ce PMPP préliminaire sera divulgué sur les sites web de l'UTSS et de la Banque mondiale. D'autres instruments spécifiques à ce projet, tels que le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et les plans et procédures associés **seront également divulgués sur les sites web de l'UTSS** et de la Banque mondiale.

Par ailleurs, L'UTSS s'assurera de l'établissement et la communication des rapports périodiques sur les risques associés aux sous-projets et la mise en œuvre des mesures d'atténuation, notamment à travers son site Web et des consultations périodiques dans les communautés adjacentes aux sous-projets, d'une fréquence allant entre un mois et trois mois. Cette périodicité dépendra énormément du degré de sensibilité environnementale et sociale du sous-projet.

Ces informations actualisées qui seront mises à disposition des communautés affectées doivent permettre de répondre aux points de vue et des plaintes exprimés et de donner un moyen de les intéresser davantage aux performances environnementales et sociales du projet.

Les outils et méthodes de diffusion de l'information proposés au chapitre 6 peuvent être utilisés pour la diffusion de ces rapports. A noter que ces méthodes doivent respecter les restrictions applicables courant la situation de risque Covid-19 (se référer au chapitre 7.2).

Les rapports périodiques vont comprendre :

- Le résultat de l'appel à candidatures
- La liste des sous-projets qui bénéficieront de subventions budgétaires et leurs impacts E&S respectifs, avec une description des sous-projets et leur niveau de risque.
- les mesures d'atténuation prévues (y compris les instruments de sauvegardes à réaliser) et le progrès accomplis dans le cadre de mise en œuvre des mesures d'atténuation E&S par les entrepreneurs
- des informations concernant les modifications et les mises à jour apportées au programme sur la base des suggestions et des remontés à partir des consultations/ systèmes des plaintes
- les modifications substantielles aux mesures ou actions d'atténuation décrites pour chaque sous-projet couvrant les motifs de préoccupation des Communautés affectées ;
- des informations concernant l'adoption de mesures et d'actions supplémentaires, comment les nouvelles mesures ou actions d'atténuation applicables sont communiquées aux dites Communautés et leurs réactions.
- Un récapitulatif des plaintes reçues, classées par catégorie (conditions de travail, SST, VBG, discrimination, etc.) par programme et par sous-projet

11. SUIVI, EVALUATION ET BUDGETISATION

11.1.1. Démarche de Suivi et d'évaluation des performances

Le PMPP sera révisé périodiquement et mis à jour si nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet afin de garantir que les informations présentées restent cohérentes.

Le projet rendra également compte à la Banque mondiale de la mise en œuvre et l'accomplissement opérationnelle du Programme TRACE, depuis :

- (i) les consultations des parties prenantes (interne et externe),
- (ii) la sélection des sous-projet (ou AERs) éligible aux conditions du programme par le biais du système de triage à travers ses fiches de sélection établies au niveau du CGES : une fiche des informations environnementales et sociales/FIES & une fiche de diagnostic sommaire / FIDS) et ;
- (iii) l'entrée en exploitation des sous-projets assujettis.

Des rapports semestriels de mise en œuvre du CGES, PMPP et PGP seront soumis à la Banque Mondiale et publiés sur le site web de l'UTSS. Ces rapports fourniront les différentes informations « pertinentes » sur les plaintes reçues et l'efficacité de son mécanisme de gestion, ainsi la capacité de l'UTSS de suivi de ses performances organisationnelles et opérationnelles environnementales et sociales comme mentionnés au niveau du Cadre de Gestion Environnementale et Sociales (chapitre 10 §10.4)

11.1.2. Démarche de Suivi et d'évaluation des performances

En vue d'évaluer l'efficacité des activités du projet à travers ses diverses composantes des sous-projets, on propose une liste indicative d'indicateurs environnementaux et sociaux ci-dessous consignée. Plusieurs de ces indicateurs seront précisés dans les FIDS/PAES/PGES et seront régulièrement suivis au cours de la mise en œuvre des investissements réalisés. Ils seront précisés dans les Cahiers des Charges des différentes entreprises ainsi que de ceux des sous-contractants éventuels (cf. tableau 8 : Indicateurs environnementaux et sociaux).

Tableau 7: Indicateurs environnementaux et sociaux

Composante	Éléments associés	Indicateurs de performance	Périodicité	Resp.
Objectif du développement projet (PDO)	Tous les éléments du projet	Nombre d'emplois directs et indirects créés	Annuel	UGP
Gestion du Projet	Traitement technique	Nombre de documents opérationnels de sauvegarde réalisés et validés	Annuel	UGP
	Suivi et d'évaluation	Nombre de missions accomplies pour assurer le suivi des mesures d'atténuation des risques	Annuel	UGP
		Nombre de non-conformité au PAES/PGES	Annuel	UGP
	Renforcement des capacités	Nombre de séances de formation organisées au sujet de la GES	Annuel	UGP
		Nombre de personnes formées (niveaux national et régional)	Annuel	UGP
		Pourcentage de femmes formées sur la	Annuel	UGP

		GES		
		Nombre de Séances d'information et de sensibilisation réalisées	Annuel	UGP
Eau	État des ressources et qualité des eaux	Consommation	Annuel	UGP
		Volume d'intrants consommés en pesticides, herbicides et engrais	Annuel	UGP
Sol	Utilisation des sols	NA	-	-
Biodiversité	Évolution de la biodiversité	Superficies en culture biologique	Annuel	UGP
Milieu humain (Discrimination, exploitation de la main d'œuvre, les risques divers, risques pour la communauté, etc.)	Gestion des plaintes ¹¹	Nombre de Fiches de doléance reçues	Annuel	UGP
		Taux de traitement des Fiches de doléance	Annuel	UGP
	Santé et sécurité des Travailleurs	Nombre d'accidents corporels enregistrés	Annuel	UGP
		Nombre de maladies professionnelles déclarées	Annuel	UGP

11.1.2. Démarche de Suivi et d'évaluation des performances

L'estimation prévisionnelle de la budgétisation liée aux coûts couvrant toutes les mesures de déploiement des plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), relatives aux activités d'entreprenariat ruraux (AERs) du programme TRACE, cible essentiellement les tâches inhérentes aux actions de diffusion de l'information (communication), de consultations, de formation, de sensibilisation et d'accompagnement de l'ensemble des structures régionales, les associations, les ONGs, Individu ou groupes d'individus pouvant être affectés par les activités des sous-projet . Ainsi ces parties prenantes concernées ou pouvant être affectés par le programme, devront impérativement être identifiés afin permettre une adéquation entre les tâches et le budget à allouer.

Ce budget est estimé sur une durée de deux années en termes de déploiement du projet.

Les outils et méthodes de diffusion de l'information proposés au chapitre 6, concernés par le budget, doivent tenir compte des frais liés au respect des restrictions relatives à la situation du risque Covid-19, applicables dans le pays et exigé par la BM.

Par retour d'expérience, l'estimation du budget à allouer à la mise en place du PMPP selon les conditions déjà citées pour son déploiement, a été arrêté à **un montant de cent douze mille dinars (112 MDT)**, comme présenté au niveau du Tableau n°9.

¹¹ Plaintes générales (E & S) et Plaintes confidentielles (VBG & Violation Emploi et conditions de travail)

Pour ce faire, le projet devrait combiner différentes méthodes de diffusion de l'information notamment :

Tableau 8: Budget de mise en œuvre du PMPP

Composante	Thématique	Participants	Respon- sable	Coût (MDT)
Budget formation, Sensibilisation, Réunions publiques (focus group) et communication				
Ateliers de formations et de sensibilisation (sous forme de focus group)	Sensibilisation aux exigences préparation des outils de sauvegardes environnementales et sociales dans le cadre du Programme TRACE (CGES/ PMPP/ PGM)	Equipe UTSS Siège et régionale (UGP/CTR/UREP) (≈ 30 personnes) ¹²	UGP/ UREP / Consultant ES	5
		Parties prenantes externes à l'UTSS ¹³ (≈ 100 personnes)	Point focal ES	
Ateliers de formation et sensibilisation	Sensibilisation sur les bonnes pratiques environnementales et sociales	Equipe UTSS (UGP/CTR/UREP) (≈ 20 personnes) ¹⁴	UGP/ UREP / Consultant ES	25
	Sensibilisation sur les bonnes pratiques environnementales et sociales	SMSA,- GDA Entrepreneurs ruraux sélectionnés (≈ 60 personnes)	Point focal ES	
		Les maires, mairesses et secrétaires généraux des communes de Jendouba, Gabès et Kairouan) (≈ 60 personnes)		
Ateliers de sensibilisation HSE	1) Communication sur le risque et mesures de prévention et d'hygiène applicables aux Projets ruraux. 2) Risque et Guide de prévention COVID 19 3) Bonnes pratiques de prévention et d'hygiène, 4) Equipements individuels de protection (Masques, gants, etc.),	SMSA,- GDA Entrepreneurs ruraux sélectionnés (environ une centaine de personnes) ¹⁵	UGP/ UREP / Consultant ES Point focal ES	10
Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis & Rencontres collectives sous forme de focus group	Sensibilisation aux exigences et aux bonnes pratiques environnementales et sociales de la BM et dans le cadre du Programme TRACE	Publiques, associations, etc. (Individu ou groupes d'individus) (environ une centaine de personnes) ¹⁶	UGP/ UREP / Consultant ES Point focal ES	5

¹² Action de formation à distance (coût forfaitaire : mobilisation des personnes + frais conséquents = 5 MDT)

¹³ CRDA, OEP, CRDR, DRFPE, UGTT Jendouba-Kairouan-Gabès, UTICA Jendouba-Kairouan-Gabès, URAP Jendouba-Kairouan-Gabès, Conseil régional Jendouba-Kairouan-Gabès, Centres d'Affaire Jendouba-Kairouan-Gabès, Antenne Environnement, DRAS, SMSA, GDA, Entrepreneur Rural, Associations de femmes et de protection de l'enfant, ONGs.....

¹⁴ 175 DT/personne – 140px150 = 24,5 MDT

¹⁵ 100 DT/personne – 100px100 = 10 MDT

¹⁶ 50 DT/personne – 50px100 = 5 MDT

Autres frais				
Tâches Secrétariat PMPP	Correspondances, planification réunions officielles, édition des documents et rapports synthèse technique (Reporting de suivi, FIES, FIDS)	- Equipe UTSS Siège et régionale (UGP/ CTR/ UREP) - Point focal ES - Consultant E & S	UGP/ CRSS	Environ 12
Publications ¹⁷	Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques Spots Media- Télévisés Site WEB, Media sociaux Affichages, Consignes générales COVID Consignes particulières COVID-19	Gestion par UGP UTSS en coordination avec les CRSS/CTR Gabés, Kairouan et Jendouba	UGP/ CRSS	Environ 25
Transports, Hébergement ¹⁸	Concernant essentiellement les déplacements des personnes éloignés	45 personnes (15 personnes par Gouvernorat)	UGP	16
Consultant(s)	Formation et accompagnement HSE	Environ 3 consultants en cas de besoin (formateurs HSE) ¹⁹ - Point focal ES - Consultant E & S	UGP	14
Total Budget				112

¹⁷ A préciser les thématiques avec l'UGP UTSS

¹⁸ Transport:(450 kmx2) x 15p-Gabés+(300kmx2)x15p-Kairouan+(200kmx2)x15p-Jendouba x 0,3 DT/km: 8555 MDT
Hébergement : 150 DT/personne x 45 : 6750 DT

¹⁹ 15 séances d'une journée d'action de formation et sensibilisation HSE (15 x 900 DT)

ANNEXES

- A1. Formulaire de plainte**

- A2. Registre de suivi des plaintes**

- A3. Correspondances entre l'UGP UTSS et les responsables régionaux des Gouvernorats de Jendouba, Gabès et Kairouan dans le cadre des activités préparatoires de consultations des parties prenantes du Projet TRACE**

- A4. Lettre d'invitation adressée aux Comités Régionaux de Solidarité Sociale des Gouvernorats de Gabès, Kairouan et Jendouba à la participation à la présentation du programme TRACE ciblant les activités d'entreprenariats Rurales**

- A5. Présentation PPT de l'action de sensibilisation et d'information sur les exigences BM et les outils de sauvegardes Environnementales et Sociales pour un fonds de subvention à coûts partagés (effectuée le 03 & 04/09/2020 pour l'UGP et les CRSS/CTR des gouvernorats de Gabès, Jendouba et Kairouan)**

- A6. Liste de présence des participants à l'action de sensibilisation et d'information sur le projet TRACE (dates du 03 & 04/09/2020)**

- A7. Actions de concertations sur le programme TRACE par la CRSS /CTR Jendouba (Réunion de consultation et de mobilisation des parties prenantes), effectuées du 11 au 18/09/2020)**

- A8. Procès-verbal des réunions de concertations effectuées par le coordinateur régional UTSS -Jendouba dans du 11 au 18/09/2020**

- Compte rendu des Réunions d'information sur la deuxième phase du Projet TRACE (29/03/2023 à Jendouba ; 04/04/2023 à Kairouan ; 05/04/2023 à Gabes)**

A1. Formulaire de plainte

FORMULAIRE DE PLAINTE			
Plainte générale (PG)		Plainte confidentielle (PC)	Violation « Emploi & Conditions de travail »
			Violence Basée sur le Genre (VBG)
Numéro de référence :		Date :	
Mode de réception :		Nom de la personne enregistrant la plainte :	
<input type="checkbox"/> Boite de suggestions <input type="checkbox"/> Téléphonique <input type="checkbox"/> Site Web <input type="checkbox"/> Courrier postal <input type="checkbox"/> Autres		Lieu de réception :	
Activité concernée par la plainte :		Emplacement :	
Nom du plaignant :		<input type="checkbox"/> Prière de maintenir la confidentialité de ma plainte	
Adresse complète :			
Méthode de contact souhaitée :		<input type="checkbox"/> Par téléphone : <input type="checkbox"/> Par la poste : <input type="checkbox"/> Par email : <input type="checkbox"/> Autres	
Description de la plainte : Que s'est-il passé ? Ou cela est-il arrivé ? Quand cela est-il arrivé ? Qui sont les responsables selon vous ? Quelles sont les conséquences du problème ?			
Documents appuyant la plainte (photos, témoignages, cartes etc.		<input type="checkbox"/> Si oui, ajoutez au formulaire <input type="checkbox"/> Non	
Description de la solution souhaitée par le plaignant (si possible)			

A2. Registre de suivi des plaintes

No. de plainte	Nom et contact du réclamant (personne ou l'organisation ou anonyme)	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Composante du projet, activité et emplacement associés	Accusé de réception de la plainte au réclamant date	Décisions pour le traitement de la réclamation (action, responsable, délai)	Date de traitement prévue	Mesures de suivi adoptées	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date	Actions correctives (action, responsable, délai)

A3. Correspondances entre l'UGP UTSS et les responsables régionaux des Gouvernorats de Jendouba, Gabès et Kairouan dans le cadre des activités préparatoires de consultations des parties prenantes du Projet TRACE

☐ Date du 29 Juillet 2020

De Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS) à Mr Adnan ESSID (CRSS Kairouan)

Objet : Documents projet Banque Mondiale à consulter

Cher Si Adnene,

J'espère que vous allez bien et inshallah aid mabrouk .

Comme en a parlé lors de notre dernière réunion des administrateurs, je partage avec vous la note méthodologique du projet Banque Mondiale dont Kairouan fait partie, pour consultation.

D'autre part, je vous envoie deux documents (en PDF) relatifs à la mobilisation des parties prenantes et à la gestion de la main d'œuvre dans le cadre dudit projet. ces documents sont à consulter en interne, puis nous sommes appelés à divulguer auprès des parties prenantes pour demander leurs avis (CRDA, OEP, CGDR, ANPE, DRAS....

Demain inshallah je vous appellerai pour plus de clarification.

☐ Date du 29 Juillet 2020

De Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS) à Mr Ezzeddine FAZZAI (Coordinateur des Projets de Développement-CRSS Jendouba)

Objet : Documents projet Banque Mondiale à consulter

Cher Ezzdine,

Comme nous avons échangé par téléphone, je vous envoie deux documents à partager au niveau régional chez les parties prenantes afin de demander leur avis concernant les contenus du PMPP (plan de mobilisation des parties prenantes et du PGM (plan de gestion de la main d'oeuvre). le 3ème document est encore en révision (le CGES : cadre de gestion environnementale et sociale) vos l'aurez incessamment.

En attendant un modèle de lettre d'envoi à signer (pour accompagner les documents), je vous invite à lire toi aussi et me faire retour de ton feed back.

Je compte sur toi pour diffuser au maximum dans les plus brefs délais.

☐ Date du 29 Juillet 2020

De Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS) à Mr Ahmed GRIRA (Administrateur Régional-CRSS Jendouba)

Objet : Documents projet Banque Mondiale à consulter

Bonjour Ahmed,

Vous trouverez en pièce jointe 3 documents :

- le premier relatif à la méthodologie et INTERNE. à ne pas diffuser. pour toi afin de comprendre le projet.

- les 2 autres documents PMPP et PGM (en PDF) sont des documents à partager avec les parties prenantes pour consultation et demander leurs avis éventuels (CRDA, OEP, CGDR, ODS, ANPE, DRAS....). un autre document est encore en révision vous l'aurez dès que possible.

Avant tout, je vous invite à regarder ces documents et partager avec Afef et Mounira et Lotfi comptable pour être impliqués et je suis à disposition pour toute demande de clarification.

Demain on en parlera inshallah pour plus d'infos.

☐ Date du 07 Septembre 2020

De Mr Ezzeddine FAZZAI (Coordinateur des Projets de Développement-CRSS Jendouba) à Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS)

Objet : Feed back réunion

Bonjour;

Faisant suite à une réunion récente de la plateforme dialogue public privé (PDPP) au siège du centre d'affaire JENDOUBA qui a été organisé par l'équipe du projet IRADA,

De fait, j'étais présent en tant que membre du groupe thématique du projet collaboratif Apicole et membre représentant la société civile au comité technique régionale d'évaluation des demandes de subvention et de sélection des PME/Tapes en difficulté, et comme suite aux documents susmentionnées par MR lotfi Messaoudi concernant le programme TRACE , j'ai informé le comité technique régionale du projet IRADA par le programme TRACE ainsi que le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) et le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ;

Pratiquement ce comité va être le même comité à 90 pour cent au niveau du gouvernorat de Jendouba car ce comité est composé par les potentiels partenaires régionales tel que CRDA, OEP , MDICI , CRDR, CENTRE D'AFFAIRE , MAS , ...

En effet, les présents ont évoqué l'importance de ce programme TRACE de consolider et de soutien à la création d'emploi a la région de Jendouba ,

Sur le plan pratique, ils ont recommandé et proposer de penser à des domaines de développement promoteur dont l'impact sera important surtout au niveau de l'amélioration de l'employabilité a la région,

D'autre part les présents ont proposées et en se basant sur la spécificité de la région qu'il faut laisser les nouvelles GDA et SMSA a participé ou bien être éligible pour bénéficier de ce programme.

☐ Date du 07 Septembre 2020

De Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS) à Mr Ezzeddine FAZZAI (Coordinateur des Projets de Développement-CRSS Jendouba)

Objet : Projet TRACE

Merci Bien Ezdine pour toutes ces informations. C'est un pas très important.

je vous invite à garder le contact avec eux et passer à un 2eme pas qui est le partage des documents avec eux (par mail ou autres) et solliciter leurs avis dans les plus brefs délais.

☐ Date du 07 Septembre 2020

De Mme Afef NASRI (CRSS Gabès) à Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS)

Objet : Prochaines activités

Bonjour Lotfi,

Suite à la réunion de sensibilisation qui a été organisé le 03 et 04 septembre 2020 concernant le projet TRACE pour les équipes régionaux, l'équipe régionale de la région de Gabès a décidé de contacter cette semaines les services suivants (CRDA Gabès, OEP, AMPE, ODS, ONA et quelques municipalités) pour l'informer de projet.

□ Date du 11 Septembre 2020**De Mme Afef NASRI (CRSS Gabès) à Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS)****Objet :** Feed back réunion

Chère Lotfi,

Comme on a parlé sur l'information des parties prenantes de la région de Gabès sur le projet Trace, l'équipe de projet a réalisé le 09/09/2020 des séances d'informations avec :

- 9:00 h de matin avec le directeur régionale de l'office de l'élevage et de pâturage
- 10:00 h de matin avec le directeur régional de développement de Gabès.
- 11:00 h de matin avec le directeur régional de l'office national de l'artisanat.

qui ont déclaré leurs collaborations et leurs engagement pour réussir les activités de projet ainsi que leurs disponibilité d'être présent dans le comité régional de gestion de projet.

□ Date du 15 Septembre 2020**De Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS) à Mr Olivier DURAN (BM)****Objet :** Feed back réunion

Cher Mr Olivier,

Oui ça avance : une lettre officielle a été envoyée (en pièce jointe, mais en arabe), le RDV sur zoom a été réservé et partagé avec les équipes régionales, pour jeudi à 11h, et des échanges multiples avec les équipes régionales ont été bien établis pour expliquer le projet et les documents objet de la concertation.

Les équipes continuent à contacter les parties prenantes dans les régions et ils vont partager avec nous jeudi où ils en sont.

L'accès à la réunion se fait selon les données suivantes :

Heure : 3 sept. 2020 11:00 AM Tunis

Lien d'accès : (à copier dans la basse de recherche google)

<https://us04web.zoom.us/j/72479245463?pwd=aWt6OXFYeCtWdTJqekpGcnI0QXZCUT09>

ID de réunion : 724 7924 5463

Code secret : 95eHSg

□ Date du 15 Septembre 2020**De Mme Afef NASRI (CRSS Gabès) à Mr Lotfi MESSAOUDI (Chef de projet -UGP UTSS)****Objet :** Feed back réunion

Bonjour,

En continuité à ce qui est réalisé concernant les séances d'information des parties prenantes concernant le projet TRACE, hier on a contacté le directeur régional de commissariat régionale de développement agricole qui a déclaré leur engagement pour participer aux comité de gestion de projet et il nous a invité au réunion de travail qui va être réalisé le 17/09/2020 au siège de gouvernorat concernant le programme de développement intégré pour partager l'expérience concernant les critères de sélection des bénéficiaires de programme. Ainsi il a proposé de programmer une réunion de travail la semaine prochaine avec les différents services de CRDA pour se communiquer concernant le projet TRACE

A5. Liste de présence des participants à l'action de sensibilisation et d'information sur le projet TRACE (dates du 03 & 04/09/2020)



Projet TRACE

Liste de présence
Réunion de concertation par Zoom

Journée du : 03 et 04 /09/2020

N°	Nom et Prénom	Région	Fonction	Données participant	
				Tel	E-mail
01	LOTFI MESSAOUDI	TUNIS	Coordinateur central- chef projet	58315624	lotfi_sj_bz@yahoo.fr
02	FATMA BENMAHMOUD		Coordinateur central- chargé administratif et financier	58315620	meydad@gmail.com
03	AHMED GRIRA	GABES	Administrateur régional UTSS	99347046	crss.gabes@orange.tn
04	AFEF NASRI		Coordinatrice régionale	58315616	nasriafef@rocketmail.com
05	MOUNIRA JMEI		Animatrice rurale	58315617	mounira.jemei@gmail.com
06	LOTFI MEHRI		Comptable	-	-
07	ADNAN ESSID	KAIROUAN	Administrateur régional UTSS	98689206	crss.kairouan@orange.tn
08	MOUNA EZZINE		Coordinatrice régionale	58305602	ezzine.ml@gmail.com
09	MED ALI AAIDI		Comptable	-	-
10	NASREDDINE ZORGUI	JENDOUBA	Administrateur régional UTSS	98214153	crss.jendouba@orange.tn
11	EZZDINE EL FEZAI		Coordinateur régional	58315600	urjendouba@hotmail.com
12	MARIEM KHMILIA		Comptable	-	-



Journée du : 04/09/2020

N°	Nom et Prénom	Région	Fonction	Données participant	
				Tel	E-mail
01	LOTFI MESSAOUDI	TUNIS	Coordinateur central- chef projet	58315624	lotfi_sj_bz@yahoo.fr
02	AHMED GRIRA	GABES	Administrateur régional UTSS	99347046	crss.gabes@orange.tn
03	AFEF NASRI		Coordinatrice régionale	58315616	nasriafef@rocketmail.com
04	MOUNIRA JMEI		Animatrice rurale	58315617	mounira.jemei@gmail.com
05	LOTFI MEHRI		Comptable	-	-
06	ADNAN ESSID	KAIROUAN	Administrateur régional UTSS	98689206	crss.kairouan@orange.tn
07	MOUNA EZZINE		Coordinatrice régionale	58305602	ezzine.ml@gmail.com
08	MED ALI AIDI		Comptable	-	-
09	EZZDINE EL FEZAI		Coordinateur régional	58315600	urjendouba@hotmail.com
10	MARIEM KHMILIA		Comptable	-	-

□ **Compte rendu des Réunions d'information sur la deuxième phase du Projet TRACE**
(29/03/2023 à Jendouba ; 04/04/2023 à Kairouan ; 05/04/2023 à Gabes)

مذكرة

إلى السيد رئيس الاتحاد

الموضوع: حول انجاز مهمة ميدانية ضمن مشروع البنك الدولي TRACE

المصاحب:

- نسخة من بطاقات الحضور

اما بعد،

تبعاً لنشر الاعلان الثاني لطلب ترشيح مشاريع ضمن برنامج TARCE بداية من 2023/03/27 الى غاية 2023/04/30 وذلك عبر المنصة الالكترونية التي اعدت في الغرض وتم نشرها على الموقع الرسمي للاتحاد وصفحات التواصل الاجتماعي المركزية والجهوية للاتحاد وصفحات الاطراف المتعاونة بالجهات المعنية (جندوبة ، القيروان ، قابس) ، وبعد امضاء عقد الانجاز بين الاتحاد والشريك الفني Deloitte الذي سيتم التعاون معه خلال المرحلة الثانية من البرنامج ، تمت برمجة سلسلة من الجلسات مع اللجان الفنية الجهوية بالولايات الثلاثة وفق ما يلي :

- الاربعاء 29 مارس 2023 : جلسة عمل بولاية جندوبة
- الثلاثاء 04 افريل 2023 : جلسة عمل بولاية القيروان
- الاربعاء 05 افريل 2023 : جلسة عمل بولاية قابس

وقد مكنت هذه الجلسات التي اشرف عليها السادة المعتمدين الاولين بالولايات وحضرها ممثلو مختلف المصالح الفنية المتعاونة مع الاتحاد في اطار مشروع TRACE ، من تحقيق الاهداف التالية :

- تثمين التعاون المميز بين الاتحاد التونسي للتضامن الاجتماعي وشركائه الجهويين في اطار هذا البرنامج وهو الامر الذي يلاقي دعم واستحسان البنك الدولي ومن ورائه السفارة الهولندية بتونس.

- عرض لتقدم أنشطة النسخة الاولى من برنامج TRACE والتي تصل الى المراحل النهائية في الانجاز الميداني بتحقيق بعض المؤشرات التي تفوق الارقام المبرمجة ببعض الجهات وتتواصل في مرحلة المرافقة الميدانية الى نهاية 2023
- التعريف بمكونات النسخة الثانية من برنامج TRACE الذي سيواصل التدخل بالولايات الثلاثة (بعد ان كان بولاية القيروان فقط) وذلك لدعم وتمويل عدد 120 مشروعاً موزعين كالتالي:

- الفيروان : 60 مشروع منها 10 جماعي و 50 فردي
- قابس : 30 مشروع منها 10 جماعي و 20 فردي
- جندوبة : 30 مشروع منها 10 جماعي و 20 فردي

كما قدم فريق المشروع عرضا لأهم النقاط التي يتوجب العمل على تحسينها في النسخة الثانية من البرنامج وأهمها:

- **الضغط على فترة اختيار المستفيدين** : بطلب من البنك الدولي، سيعمل الفريق على تقليص فترة الاختيار من 07 اشهر الى 04 اشهر. وفي هذا الصدد، تم اصدار الاعلان الثاني لطلب مقترحات المشاريع بداية من 2023/03/27 الى غاية 30 افريل 2023 ونحن بصدد تلقي المقترحات يوميا (ترشح الكتروني).
- **ايلاء اكثر وقت لمرحلة المرافقة الميدانية**: عملا على تحقيق هذا الهدف، تنطلق مرحلة المرافقة مباشرة بعد تحديد القائمة النهائية اي لمدة تصل الى 14 شهرا.
- **تحسين الاداء الفني للمرافقة**: في هذا المجال، سيعمل الفريق على الاهتمام بمجالات اضافية تضمن الديمومة وهي: التسويق وتطوير المخطط الملي للمشاريع المقترحة. كما تم التعاقد مع شريك فني Deloitte الذي سيوفر الخبرات اللازمة في عدة مجالات.
- **تحسين متابعة المؤشرات البيئية والاجتماعية**: هذا المجال، يعمل الفريق على تركيز منظومة للمتابعة والتقييم لمختلف المشاريع المقترحة وذلك بالتنسيق مع فريق البنك الدولي الذي يولي اهتماما كبيرا لهذا الجانب.
- هذا وقد فسح المجال لجميع ممثلي المصالح الفنية الجهوية للتفاعل مع العروض المقدمّة من فريق المشروع جهويا ومركزيا ، حتى نسجل ملاحظاتهم ومقترحاتهم للنسخة الجديدة من هذا البرنامج. افدناكم بذلك لتكونوا على بينة.

لطفي المسعودي

2023/04/07

في

تونس

- Fiches des présences des Réunions d'information sur la deuxième phase du Projet TRACE (29/03/2023 à Jendouba ; 04/04/2023 à Kairouan ; 05/04/2023 à Gabes)**



Union Tunisienne de solidarité sociale
الاتحاد التونسي للتضامن الاجتماعي

Jendouba

Réunion d'information sur la deuxième phase du trace

Feuille de Présence

Date et Lieu : 29.03.2023.....

Objet : Réunion d'information.....

N°	Nom et Prénom	Structure	Tél	E-mail	Signature
01	Touati Abdallah	O.E.P.	96212527	—	
02	Khemiri Brahim	Centre d'affaires de Jendouba	78613222 22461010	ca.jendouba@gmail.com	
03	Jemai Hichem	D.R.E.F Jendouba	78601160	jemai.hichem78@gmail.com	
04	Khaled Khemiri	URAP Jendouba	89190484	Khaled.khemiri@gmail.com	
05	Oukim Ali	CRPA Jendouba	98626809		
06	Hannachi Aya	C.R.S.S. Animalerie rurale	50.821.876.	ayahann24@gmail.com	



Union Tunisienne de solidarité sociale
الاتحاد التونسي للتضامن الاجتماعي

N°	Nom et Prénom	Structure	Tél	E-mail	Signature
07	Koutbi Rouma	UREP...TRACE Jendouba	71048273	Koutbi.rouma.54@gmail.com	
08	Faïçal Yacoub Koutbi	DRAS. Jendouba	98682637	dras.jendouba@social.gov.tn	
09	Medini Fethi	Gouvernement Jendouba	97335882	fethimedini.inkest@gmail.com	
10	Sanae Amina	UTSS. Centre	54766010	amina.jansa1@gmail.com	
11	Mebrouz Ayari	De Poitte	25581137	meayari@depoitte.tn	
12	Robiamed Ali Boubaker	De Poitte	96369793	mboubaker@depoitte.tn	
13	Feris Shkelbi	Tourisme	98641035		
14	Yako-billemda	Journaliste	96323448	Yako-billemda@gmail.com	
15	Abd Souad Loff	UTSS	78315626	loffs@bysa.kalioo.fr	
16	Fouad Ezzelme	UTSS Jendouba	58315600	wfjendouba@hotmail.com	



Projet TRACE



Union Tunisienne de solidarité sociale
الاتحاد التونسي للتضامن الاجتماعي

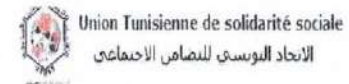
Liste de Présence de la :

« Réunion d'information sur la deuxième phase du programme TRACE (TRACE II) »

Date: 04 Avril 2023

Lieu : siège du gouvernorat de Kairouan

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	N° de tél	Adresse e-mail	Signature
01	Mebray Ayman	DoPoitte-TRACE	Manager	99981137	meayari@deloitte.tn	
02	Hendaoui Ali	APIA	chef service	22834029	hendaoui.ali@apia.com.tn	
03	Hammadi Noureddine	CRDA	chef d'APIA CRDA Kairouan	98513361	noureddine.hamadi@crda.gov.tn	
04	HANSOURT YOUSSEF	DREnvironnement Kairouan	S. directeur	52232333	benmohamed.youssef@dr.gov.tn	
05	Kraïem Adel	DRAS	chef DPS Kairouan	54853080	adps.kairouan@dr.gov.tn	
06	Harboui Hichem	DRAS	chef service	98696122	hichem.harboui@dr.gov.tn	
07	Selmi Hatem	APIT	directeur régional	91701526	dr.kairouan@apit.tn	
08	Saoussen Touri	DREFFP	directrice régionale	76106115	saoussen.touri@dr.gov.tn	
09	Ayachi Ons	ANPE	Technicien supérieur	24662809	ons1980@yahoo.fr	
10	Zairi Fayrel	Espace entrepreneurs	chef d'espace	72632905	fayrel.zairi@gnat.gov.tn	
11	Sama Fatma	DREFFP	chef service	51900118	samafatma@gmail.com	



12	Sebri Sghaïbi	O.E.P Kairouan	Directeur régional	98236489	smagi@planet.7n	
13	ALOUINE Mouned	C.R.T Kairouan	Commissaire régional au Tourisme	55689400	art.kairouan@discover.tunisie.com	
14	Ghannem Habib	CRDA Kairouan	chef A/PV	98688562	ghannemhabib@yahoo.fr	
15	Amina Sarsa	UTSS - Centrale	Ingénieur chargée Suivi et évaluation	50706010	amina.sarsa@gmail.com	
16	Ben Amour Joroud	CRDA Kairouan	CRDA	89910072	benamoufe@yahoo.fr	
17	Alou' Korimi	DVPPA/CRDA Kairouan	chef Division	97864188	korim.alou@yahoo.fr	
18	Mohsen mastou	Coordination CRDA (LESS)	CRDA - Coordination LESS	29806377	mohsenmastou6@gmail.com	
19	Ahmed Baamdi	D.O.P Kairouan	Sous directeur	91119822	ahmedbaamdi@univ.kairouan.tn	
20	Rabah Baccouhi	DR Kairouan	Directeur régional	98429411	rababaccouhi@gmail.com	
21	Mehdi Ouesleti	Centre d'Affaires	Directeur	98206441	mediwess@yahoo.fr	
22	Mohamed Ali Benabou	Deloitte	Consultant	96369723	mabouaher@deloitte.tn	
23	Nasri Soukaine	Trace	Animatrice rurale	50210231 2993686	trace.kairouan@gmail.com	
24	MASSOUD Goffi	UTSS	chef de projet	8831626	kgibbs@shoos.fr	
25	Makina Marie	TRACE	Spécialiste du pr rural	56907076	marie.makina@yahoo.com	
26						
27						
28						



Union Tunisienne de solidarité sociale
الاتحاد التونسي للتضامن الاجتماعي

Projet TRACE Phase 2

Liste de Présence CTR

Date et Lieu : le 05 avril 2023 à la salle des réunions du Gouvernorat de Gabès

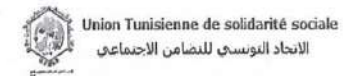
Objet : Réunion d'information sur la deuxième phase du projet TRACE

N°	Nom et Prénom	Structure	Tél	E-mail	Signature
01	Ajjouchi Samir	chef de projet PDI	98386113	ajjouchi.samir@univ.fr	
02	Hakim Ben Belgacem	APJI	98144849	hakim.benbelgacem@opir.tn	
03	M. Boushik	Centre-Info	21703221	bs2fe22@gmail.com	
04	Hanan Jradi	Centre Affaires	24706316	jradi.hanan@yahoo.fr	
05	LTAIEF Faical	Espace Entreprise Gabe	98593131	ee.gabes@emploi.nat.tn	
06	Fitouci Hana	CRDA. gabes A/FE	98370072	hanounafit@yahoo.fr	
07	Tarek Ben Salem	Représentant de l'Environ. à Gabès	97147073	tareksalemfr@yahoo.fr	



Union Tunisienne de solidarité sociale
الاتحاد التونسي للتضامن الاجتماعي

N°	Nom et Prénom	Structure	Tél	E-mail	Signature
08	Jlidi Salah	C.R.D.A Gabs	96580121	jlidi.salah@gmail.com	
09	Chhoumi Hedi	Direction R. emploi et formation	56656160	hedi.chhoumi2017@gmail.com	
10	Khelifi Abdessouf	D.R / OEP	98250910	khelifi.abdessouf@gmail.com	
11	Aydi. Makrami	ONA Gabes	98418661	aydi.makrami@gmail.com	
12	Abkhifroue Ali	ONA gabs	98279636	abkhifroue.ali@gmail.com	
13	Bouli Salaheddine	URAP. gabs	29190481	urap-gabs@hotmail.com	
14	Ilyes Mili	GI Fruit Gabes	21290589	ilyesm1@yahoo.fr	
15	Lassaad	Gouvernorat Gabes	98660247	lassaad.gabes@gabes.tn	
16	NIZAR NOURI	Expert DSA PRADA	98693307	nizar.nouri@gmail.com	
17	Mebrez Ayani	Deloitte-TRACE	29981137	mebrezayani@deloitte.tn	



N°	Nom et Prénom	Structure	Tél	E-mail	Signature
18	Boubaker TedAli	Debitte	98523979	mboubaker@debitte.tn	
19	Ourida Farah	OD s Gabès	29 556559	ouridaf@yahoo.fr	
20	Amina Sana	UTSS	56766010	amina.sana1@gmail	
21	Messoudi Mf	UTSS	98316624	mf_si-b@elwatan.tn	
22	Ghita Ahmed	UTSS/CRSS			
23	Yossra DRahvi	resp. dev. rural TRACE CRSS Gabès	54 112 421	yosra_drahvi@yahoo.com	
24	Houwa Toumi	Responsable Ent. rural TRACE Gabès	54012414	toumi.houwa@gmail.com	
25	Nani Aje	Coördingtrice Régionale	5831666	naniaje@rockalmal.com	
26					

